voltalia

PRODUCTEUR D'ENERGIES RENOUVELABLES

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

FERME EOLIENNE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE

Région Centre-Val de Loire / Département de l'Indre / Commune de Pouligny-Saint-Pierre

MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAE)

Maître d'ouvrage :

Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre

28 rue de Mogador

75009 Paris

Développeur :

Voltalia

28 rue de Mogador

75009 Paris

Septembre 2018

Préambule

La SAS Ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre porte un projet de parc éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre (36), constitué de 5 éoliennes et de deux postes de livraison pour une puissance cumulée de 17 MW. Le dossier de demande d'autorisation unique a été jugé recevable le 8 août 2018. Dans le cadre de la phase d'examen préalable de l'instruction du dossier, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a émis un avis le 31 août 2018.

En réponse aux recommandations exprimées dans cet avis et du courrier de recevabilité du 08 août 2018, la Ferme Eolienne de Pouligny-saint-Pierre souhaite apporter des précisions et répondre à certains points afin que le public et toutes les parties concernées par le projet puissent bénéficier des éléments nécessaires à une bonne compréhension du dossier et une bonne appréciation des enjeux.

1. Remarques relatives au courrier de recevabilité du 08 août 2018

Dans son courrier en date du 08 août 2018, la Préfecture de l'Indre mentionne plusieurs observations et imprécisions, dont une grande majorité sont reprises par l'avis de la MRAE du 31 août 2018. Les réponses apportées dans cette partie 1 répondent aux observations émises par la Préfecture, et non reprises dans l'avis de la MRAE.

Remarques de la Préfecture :

Rectifier les données chiffrées relatives aux revenus fiscaux perçus directement par la commune de Pouligny-Saint-Pierre, notamment dans le résumé non-technique de l'étude d'impact.

Depuis 2017, la communauté de communes Brenne-Val de Creuse (CCBVC) a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique. Ce changement induit de nouvelles répartitions de certaines retombées fiscales liées à l'éolien, et notamment de l'IFER et de la CET. Les estimations des retombées fiscales du projet éolien ajustées sur la base des taux 2017 seraient :

	CET			IFER	TF	Total
	Total CET	dont CFE	dont CVAE			
Commune	0 €	0 €	0 €	0 €	6 750 €	**6 750 €**
EPCI	25 418 €	18 120 €	7 298 €	87 346 €	4 496 €	**117 260 €**
Bloc communal	25 418 €	18 120 €	7 298 €	87 346 €	11 246 €	**124 010 €**
Département	13 357 €	0 €	13 357 €	37 434 €	7 055 €	**57 845 €**
Région	6 885 €	0 €	6 885 €	0 €	0 €	**6 885 €**
Sous-Total	45 660 €	18 120 €	27 540 €	124 780 €	18 300 €	**188 740 €**

Sur les hypothèses suivantes :

Montant de l'IFER : 7340 €/MW.
Puissance installée sur la commune : 17 MW.

Taux des taxes	TF	CFE
Commune	15,51%	0,00%
EPCI	10,33%	29,7%
Département	16,21%	0,0%

Par ailleurs, la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse aurait délibéré en faveur d'un retour de fiscalité pour les communes d'accueil des éoliennes.

Remarques de la Préfecture :
3 engagements nécessaires de la part de la Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre repris dans le courrier d'engagement suivant :

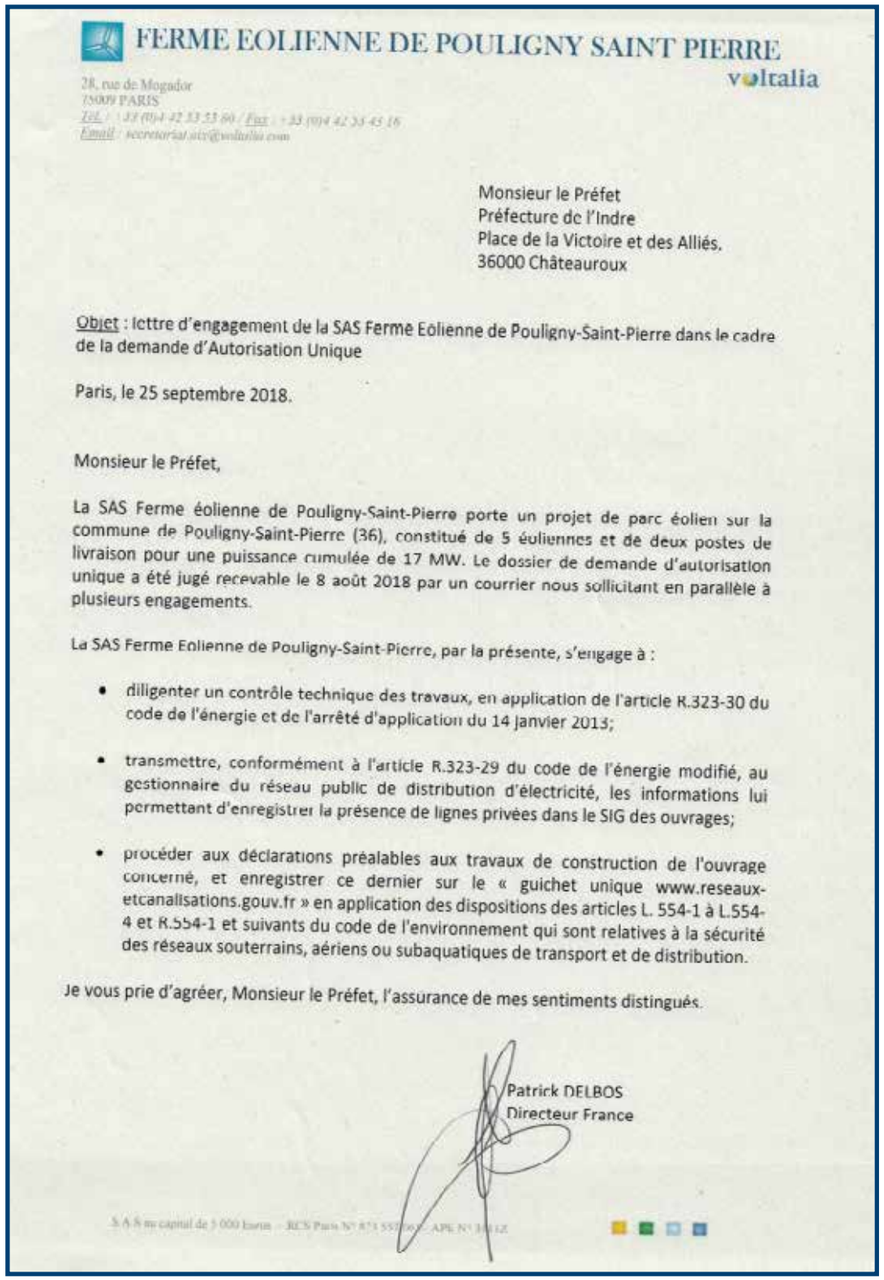

FERME EOLIENNE DE POULIGNY SAINT PIERRE
voltalia

28, rue de Mogador
75009 PARIS
Tél. : +33 (0)4 42 33 53 00 / Fax : +33 (0)4 42 33 45 16
Email : secretariat.sicv@voltalia.com

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés,
36000 Châteauroux

Objet : lettre d'engagement de la SAS Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre dans le cadre de la demande d'Autorisation Unique

Paris, le 25 septembre 2018.

Monsieur le Préfet,

La SAS Ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre porte un projet de parc éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre (36), constitué de 5 éoliennes et de deux postes de livraison pour une puissance cumulée de 17 MW. Le dossier de demande d'autorisation unique a été jugé recevable le 8 août 2018 par un courrier nous sollicitant en parallèle à plusieurs engagements.

La SAS Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre, par la présente, s'engage à :

- diligenter un contrôle technique des travaux, en application de l'article R.323-30 du code de l'énergie et de l'arrêté d'application du 14 janvier 2013;
- transmettre, conformément à l'article R.323-29 du code de l'énergie modifié, au gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, les informations lui permettant d'enregistrer la présence de lignes privées dans le SIG des ouvrages;
- procéder aux déclarations préalables aux travaux de construction de l'ouvrage concerné, et enregistrer ce dernier sur le « guichet unique www.reseaux-etcanalisations.gouv.fr » en application des dispositions des articles L. 554-1 à L.554-4 et R.554-1 et suivants du code de l'environnement qui sont relatives à la sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

Patrick DELBOS
Directeur France

S.A.S au capital de 5 000 Euros – RCS Paris N° 8[illegible] – APE N° [illegible]

2. Remarques relatives à la Biodiversité

Remarques de la MRAE :

111.2 . Description de l'état initial / Biodiversité

L'autorité environnementale regrette l'absence d'écoutes en altitude pour ces dernières, notamment en lien avec l'enjeu des espèces migratrices (vols en hauteur non directement liés. à la matrice paysagère). De manière générale, et particulièrement pour les chiroptères, l'autorité environnementale déplore la faiblesse de restitutions cartographiques des résultats bruts (par espèce et par date par exemple), ce qui ne facilite pas l'évaluation spatiale des enjeux.
L'autorité environnementale recommande de présenter une restitution cartographique des résultats bruts des inventaires de terrain pour les chiroptères.

111.3. Description des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants ou y remédier en les compensant. / Biodiversité

Les impacts du projet sont globalement bien définis même s'il est constaté un manque de précisions sur les voies d'accès (créations, élargissements), dont certaines sont localisées hors de la ZIP, sur des milieux non cartographiés (chemin d'accès entre E1 et E5, en lisière forestière, par exemple).
L'autorité environnementale recommande:
d'affiner les modalités du bridage des éoliennes en fonction des données de migration des chiroptères enregistrées et présentées dans le dossier,
d'apporter des précisions quant à l'impact des aménagements nécessaires pour réaliser les voies d'accès au parc et de matérialiser sur une carte le type de milieux naturels concernés.

Concernant les écoutes en altitude, celles-ci n'apparaissent pas comme une obligation quant aux protocoles d'étude à mettre en œuvre. Néanmoins il est vrai que ce travail est susceptible d'offrir des résultats intéressant quant à la phénologie de l'activité des chiroptères. C'est d'ailleurs du fait que des écoutes en hauteur n'ont pas été réalisées qu'un protocole de bridage a été proposé. Ce dernier a été volontairement étendu sur la période nocturne par précaution. Ainsi en calant de façon large le bridage proposé avec les données récoltées in situ et les retours bibliographiques, les enjeux liés à la conservation des chiroptères apparaissent pris en compte de manière optimale.

Ce bridage pourra être adapté en conséquences selon les résultats de l'activité mesurée en hauteur avant la mise en service, sur la base des mesures en cours.

En effet, un mât de mesures de vent d'une hauteur de 100 mètres, installé au sein de la zone d'étude le 25 mai 2018, a été équipé d'un détecteur de chauve-souris (SmBat) positionné à 77 mètres.

La ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre s'engage à fournir les résultats de ce suivi d'activité accompagné d'un protocole de bridage des éoliennes affiné en conséquences avant la mise en service du projet éolien.

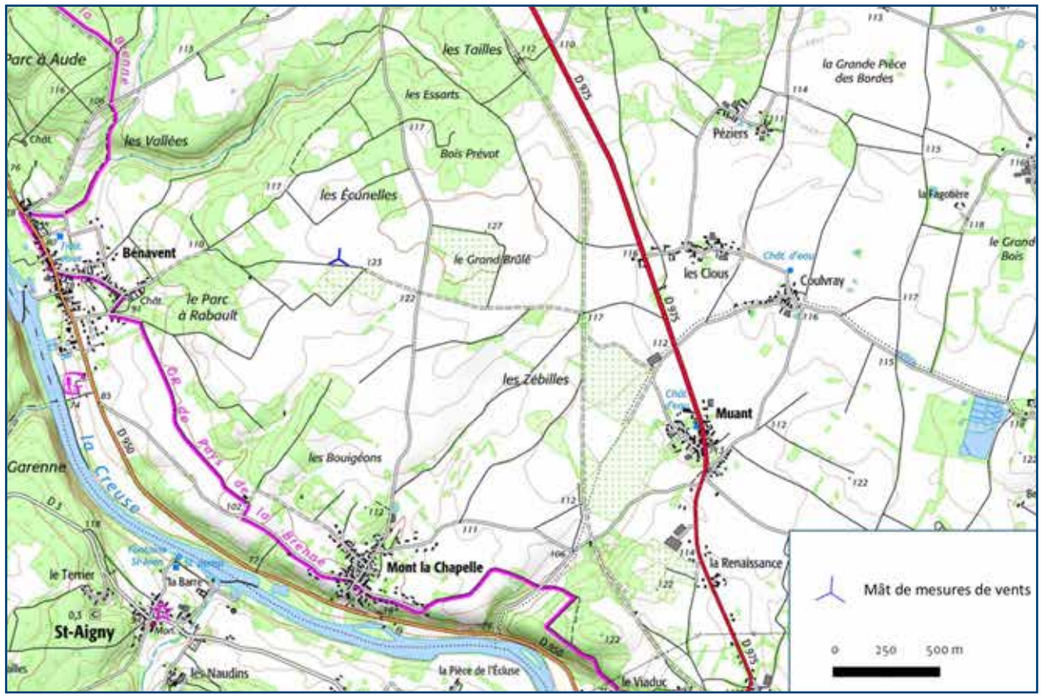

Carte : position du mat de mesures de vents

<u>Concernant les aménagements nécessaires au projet (création et renforcement de chemins)</u>, une cartographie les présentant avec les habitats naturels étendue est apportée ci-dessous.

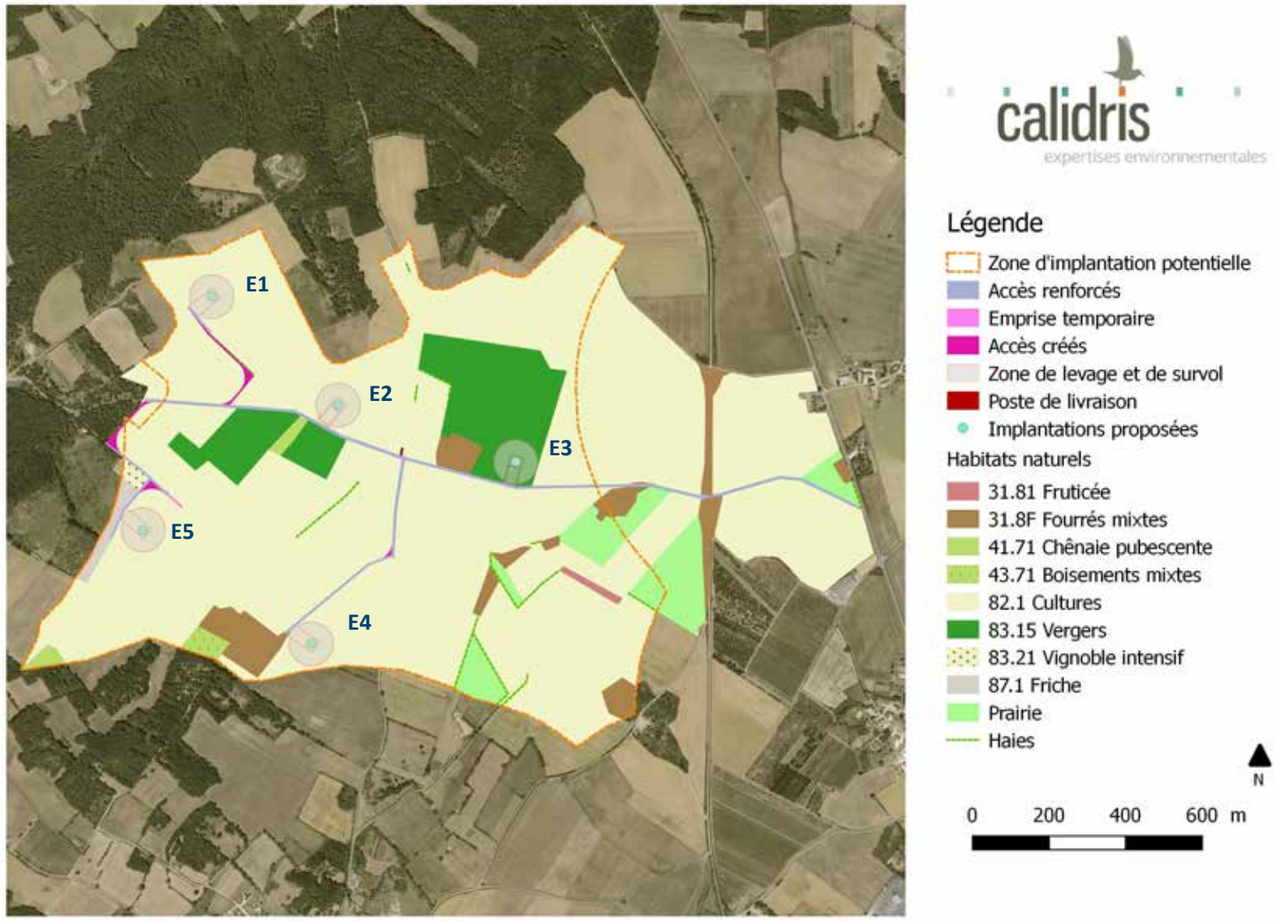

L'ensemble des voies d'accès renforcées utilise des routes communales ou des chemins agricoles existants. Les aménagements annexes au projet de parc éolien de Pouligny n'impacterons donc aucun habitat ou espèce floristique d'intérêt patrimoniale ou protégée, dans un contexte exploité (cultures céréalières, vergers…).

Concernant les chemins et pans coupés créés afin d'accéder aux éoliennes E1, E4 et E5, ces derniers ont été retenus afin d'éviter les impacts sur les parcelles potentiellement plus diversifiées telles que les vergers et les vignobles. Ces aménagement sont entièrement prévus sur des parcelles en cultures intensives.

Concernant la restitution cartographique des résultats bruts des inventaires de terrain pour les chiroptères, l'ensemble des cartographies, présentées espèces par espèces, et suivi d'une cartographie de synthèse sont présentées ci-après.

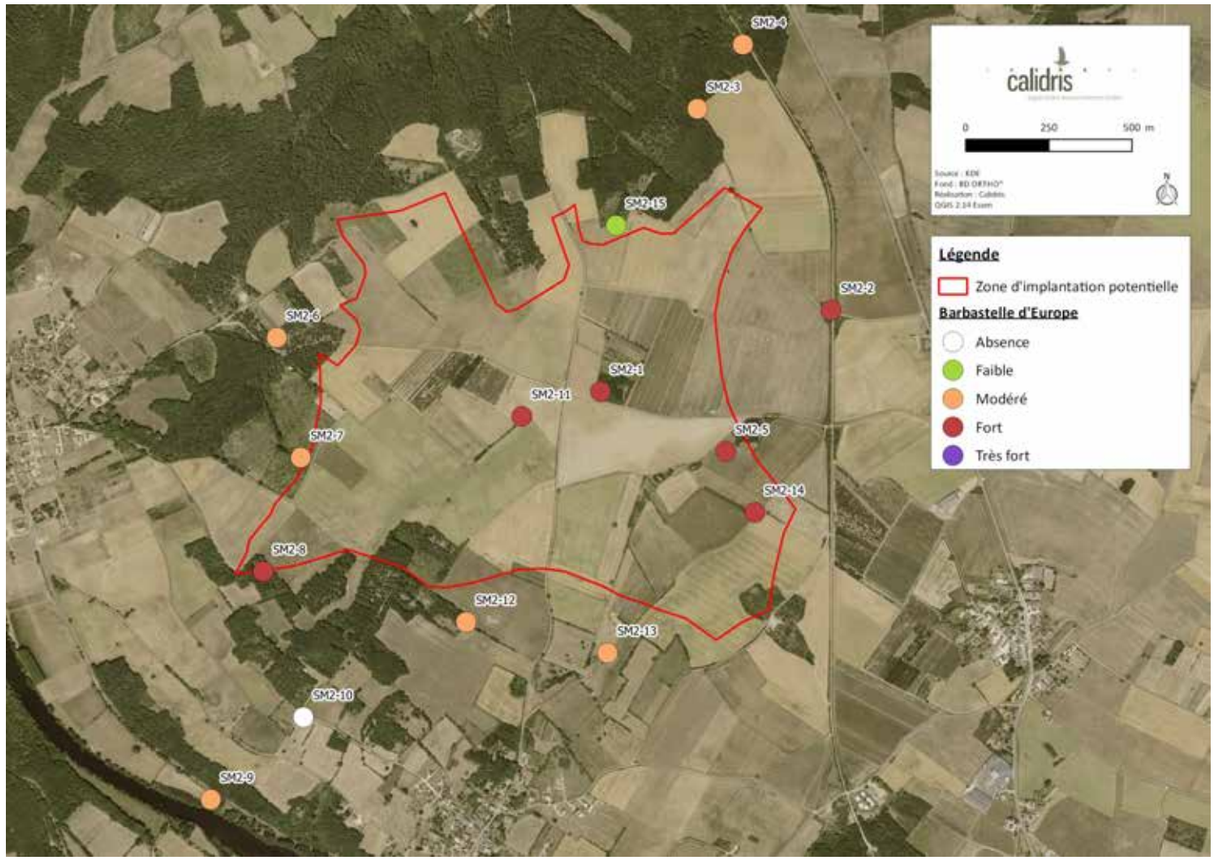

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Barbastelle d'Europe sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Grand Murin sur les points d'écoute.

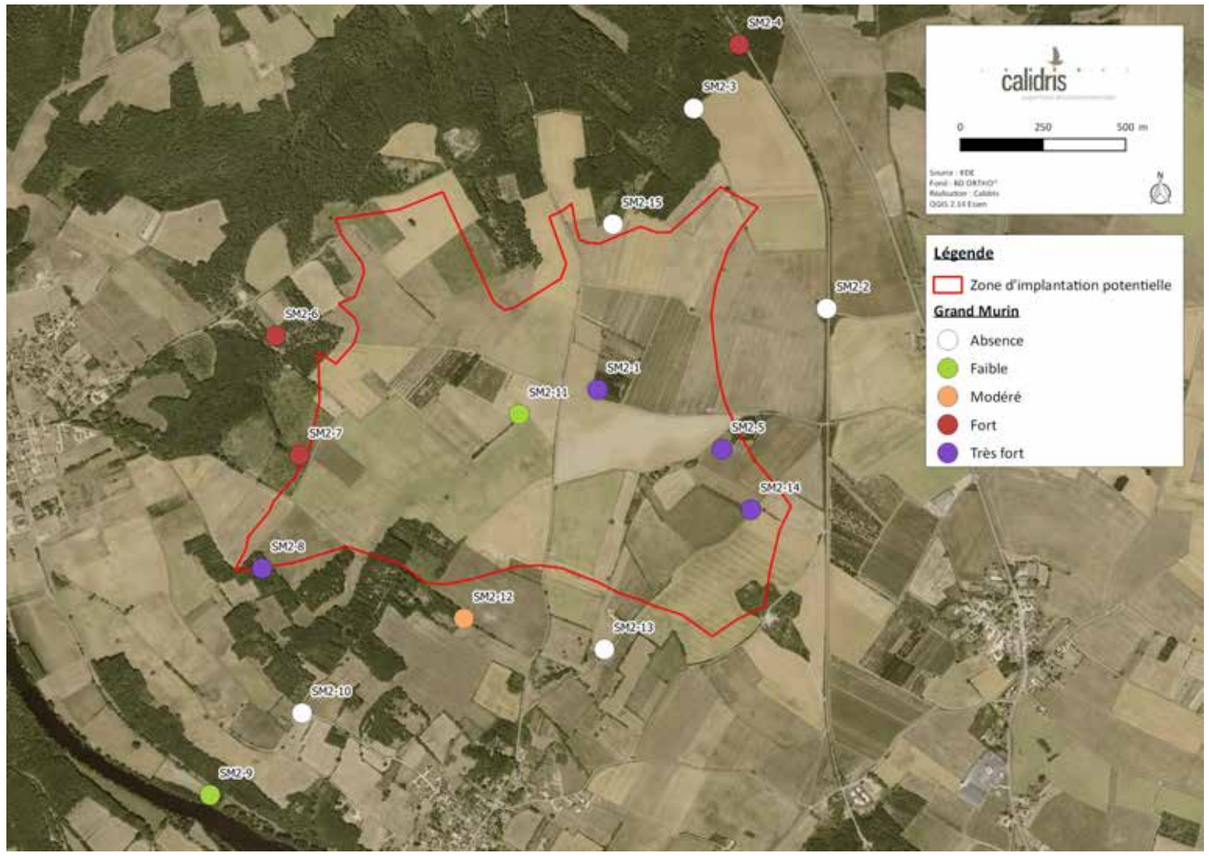

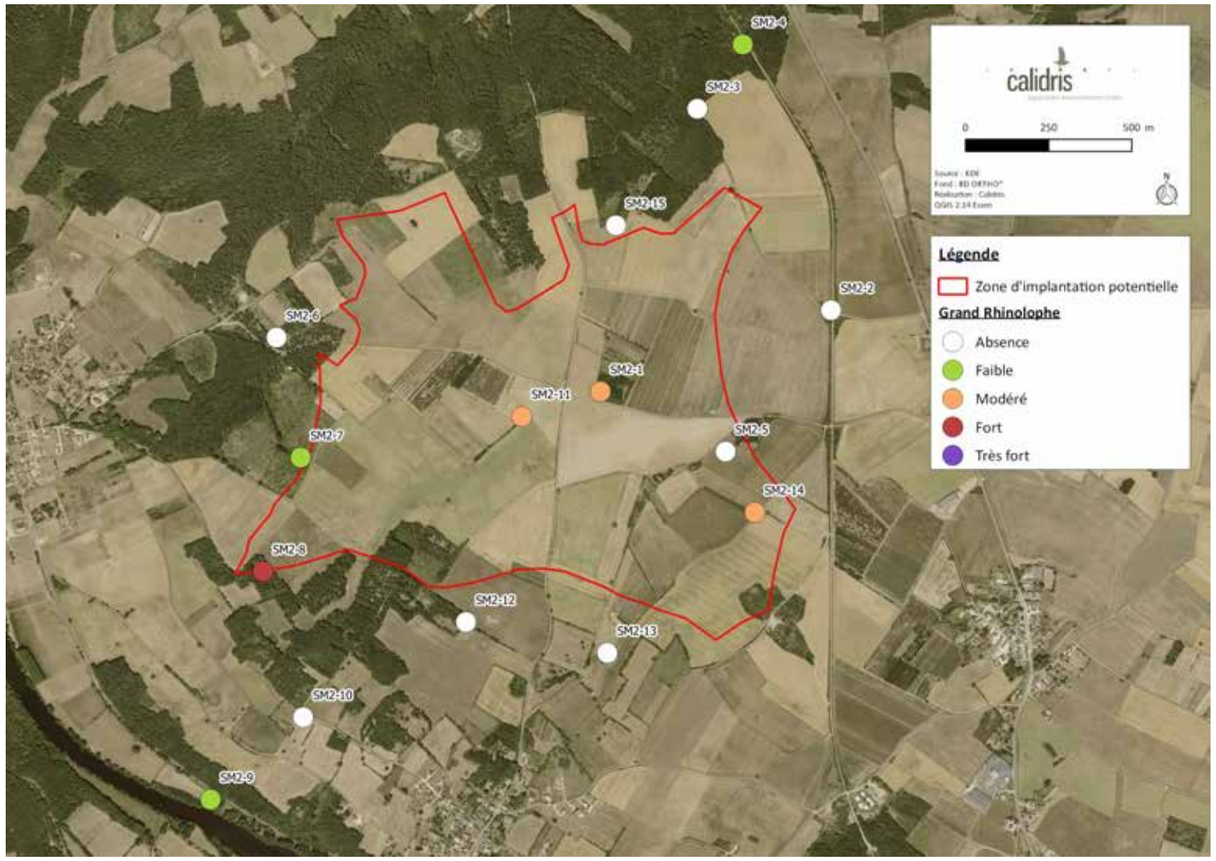

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Grand Rhinolophe sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Murin à Moustaches sur les points d'écoute.

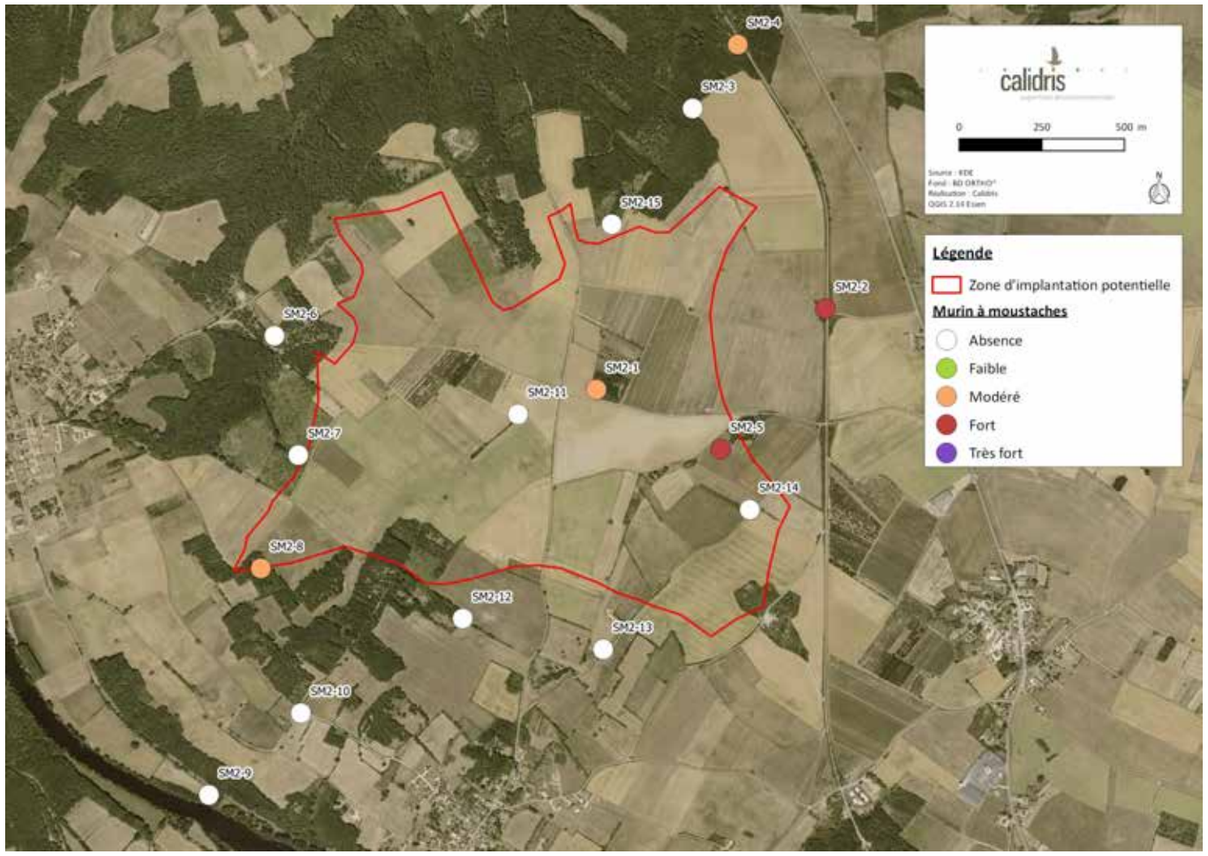

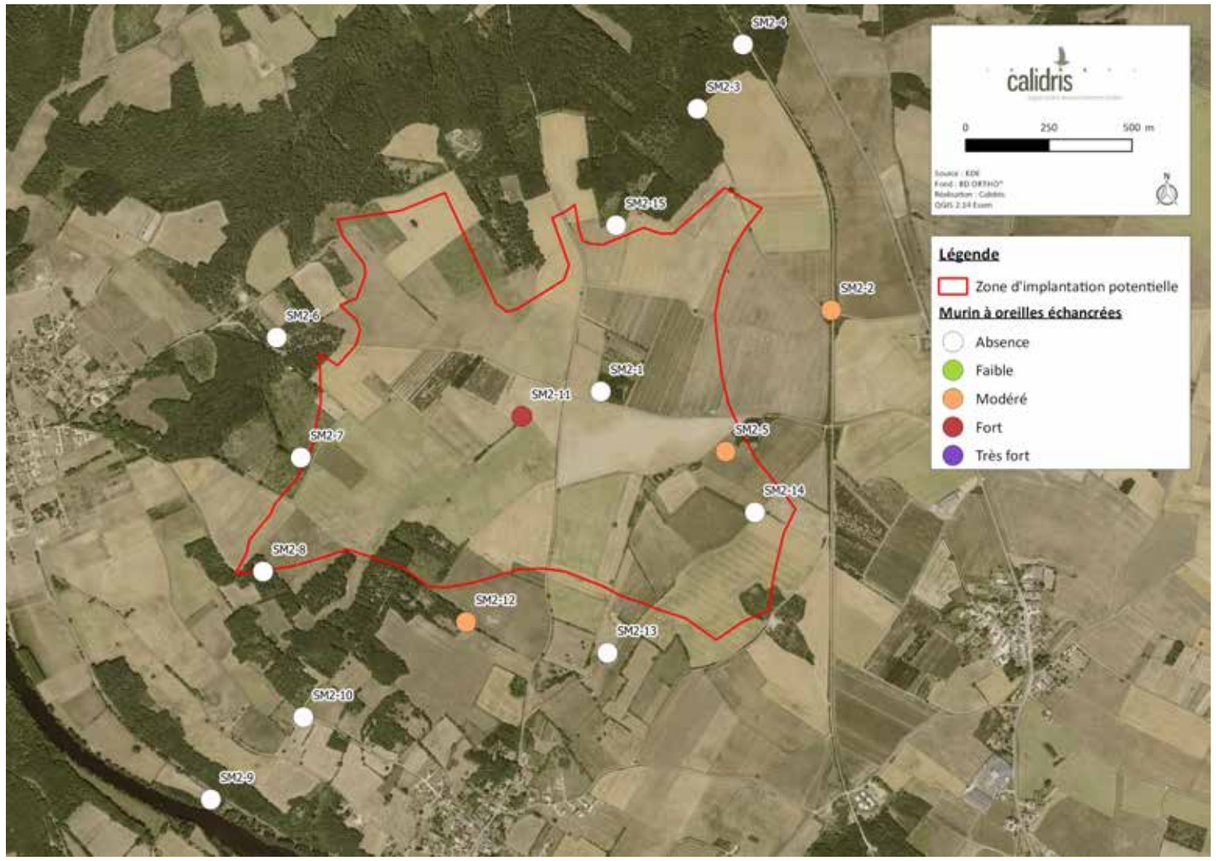

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Murin à oreilles échancrées sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Murin de Bechstein sur les points d'écoute.

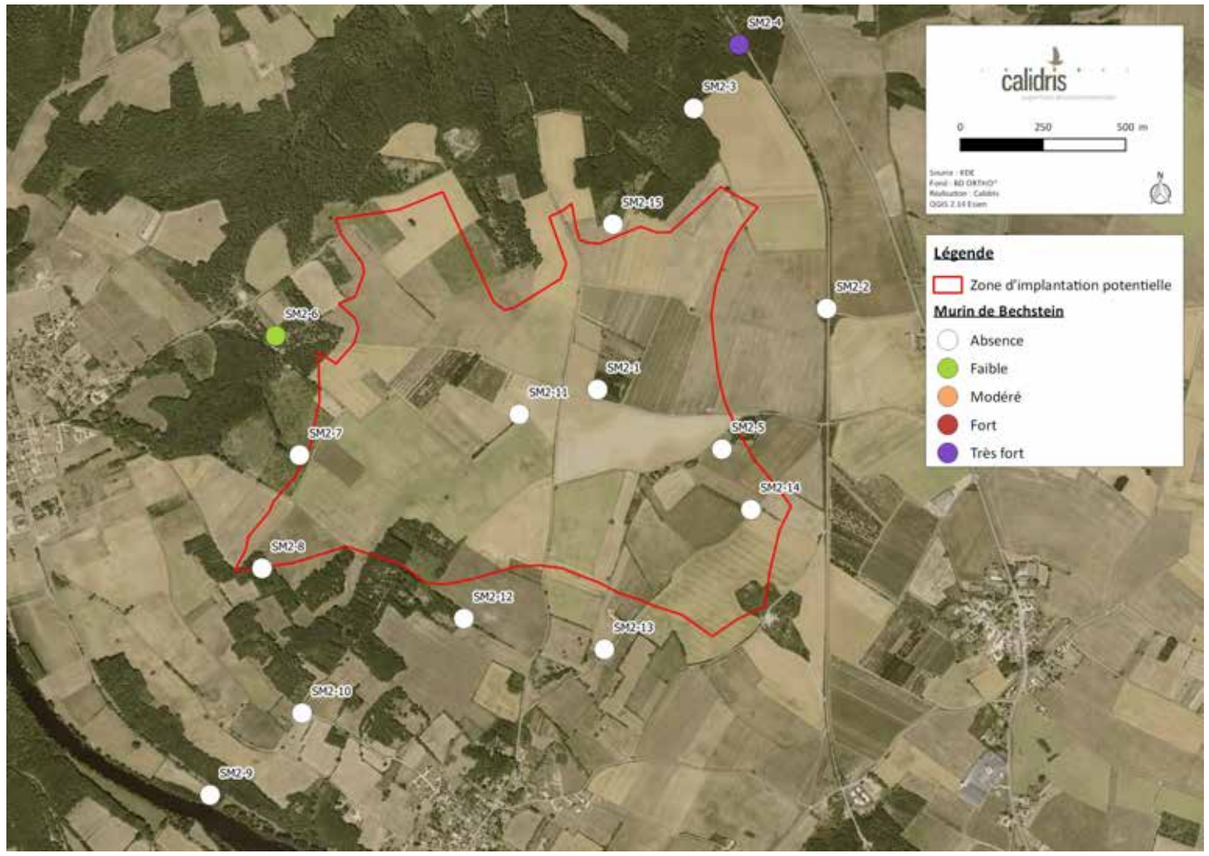

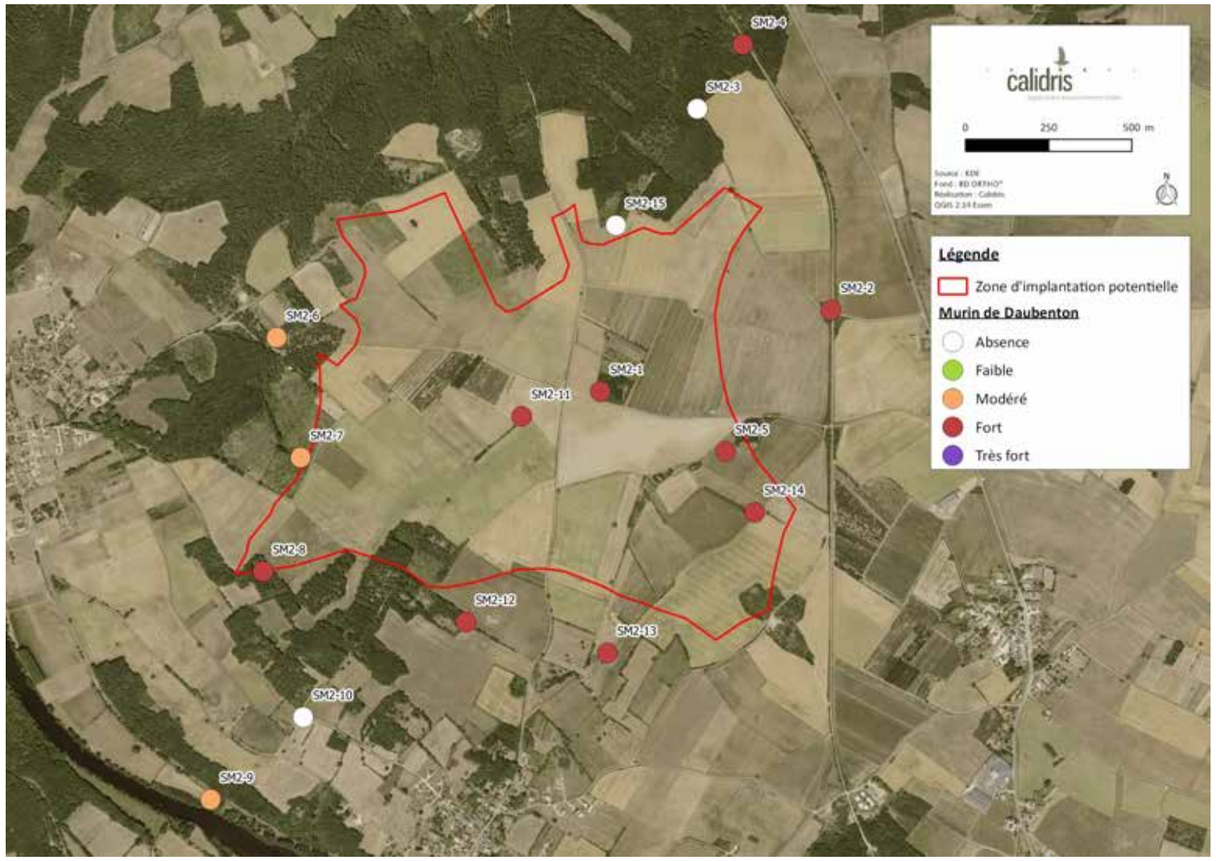

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Murin de Daubenton sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Murin de Natterer sur les points d'écoute.

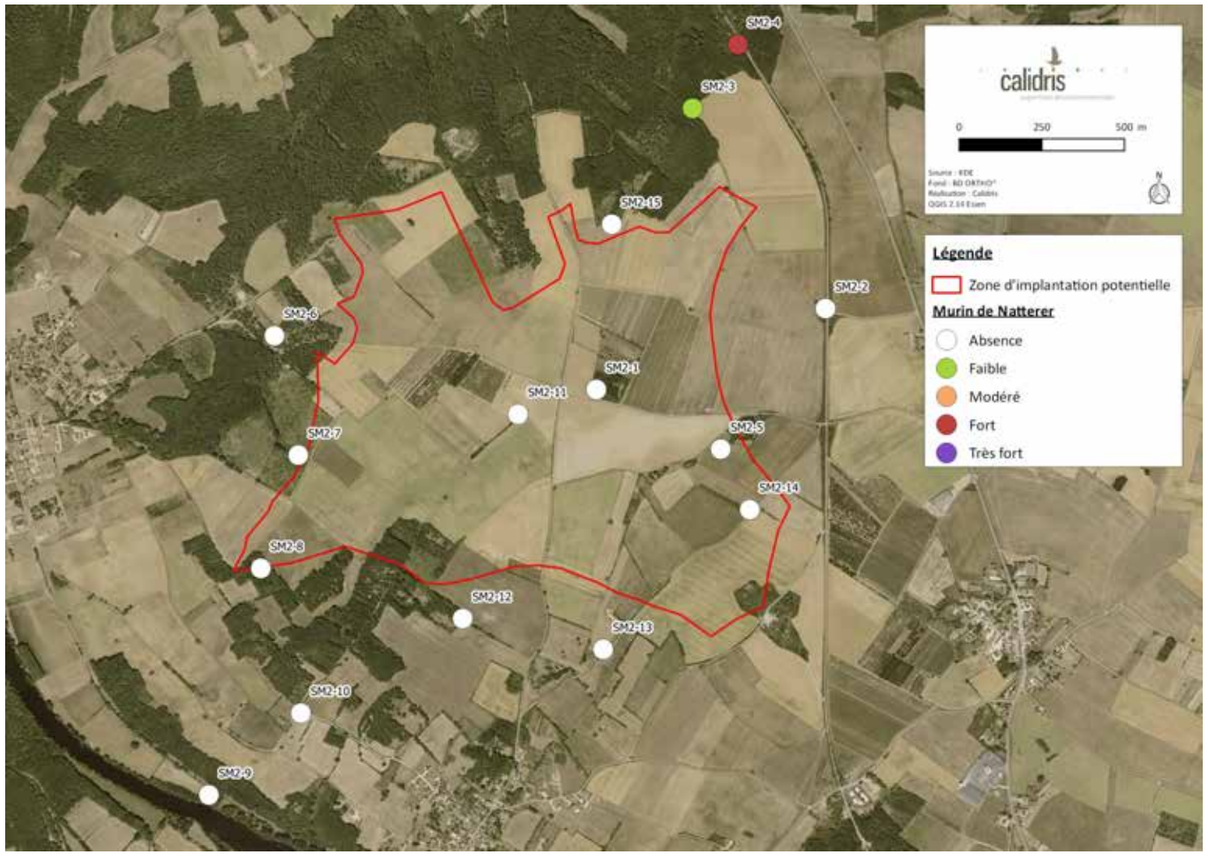

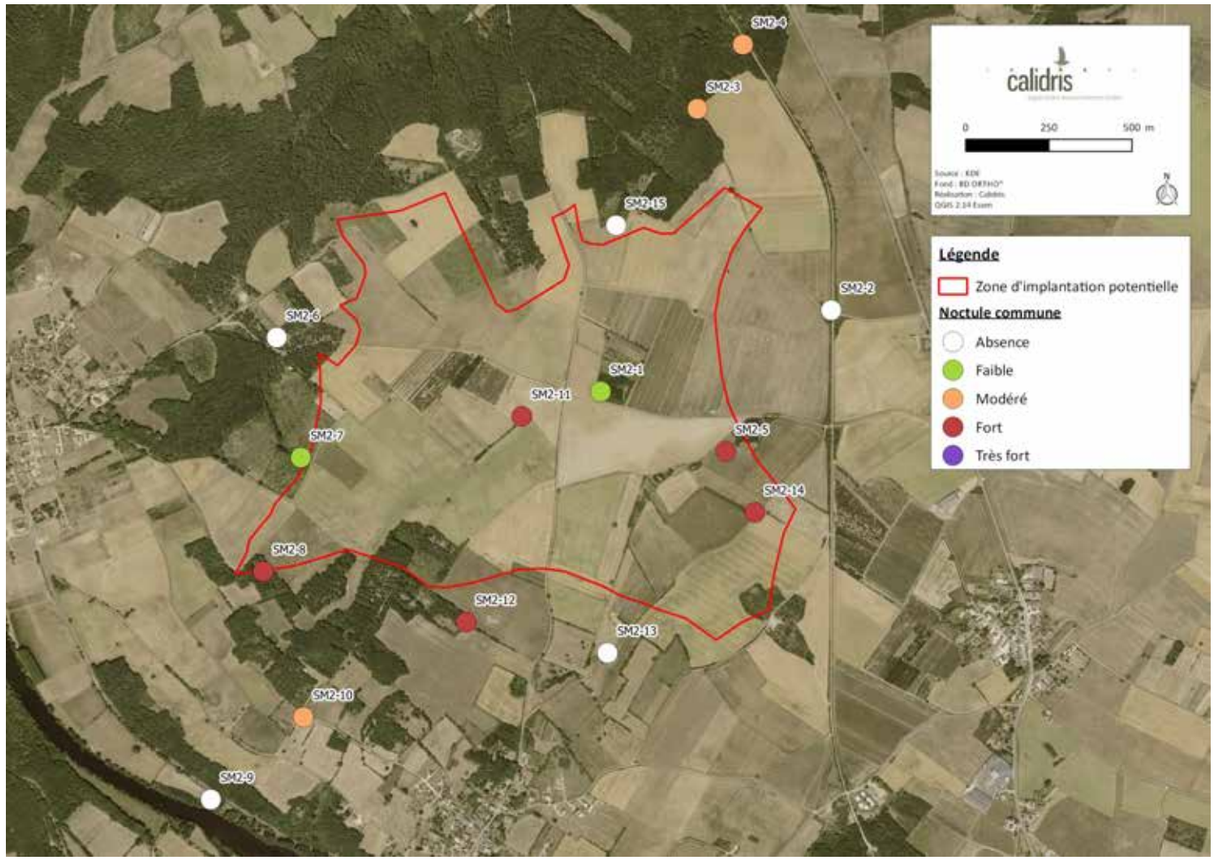

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Noctule commune sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Noctule de Leisler sur les points d'écoute.

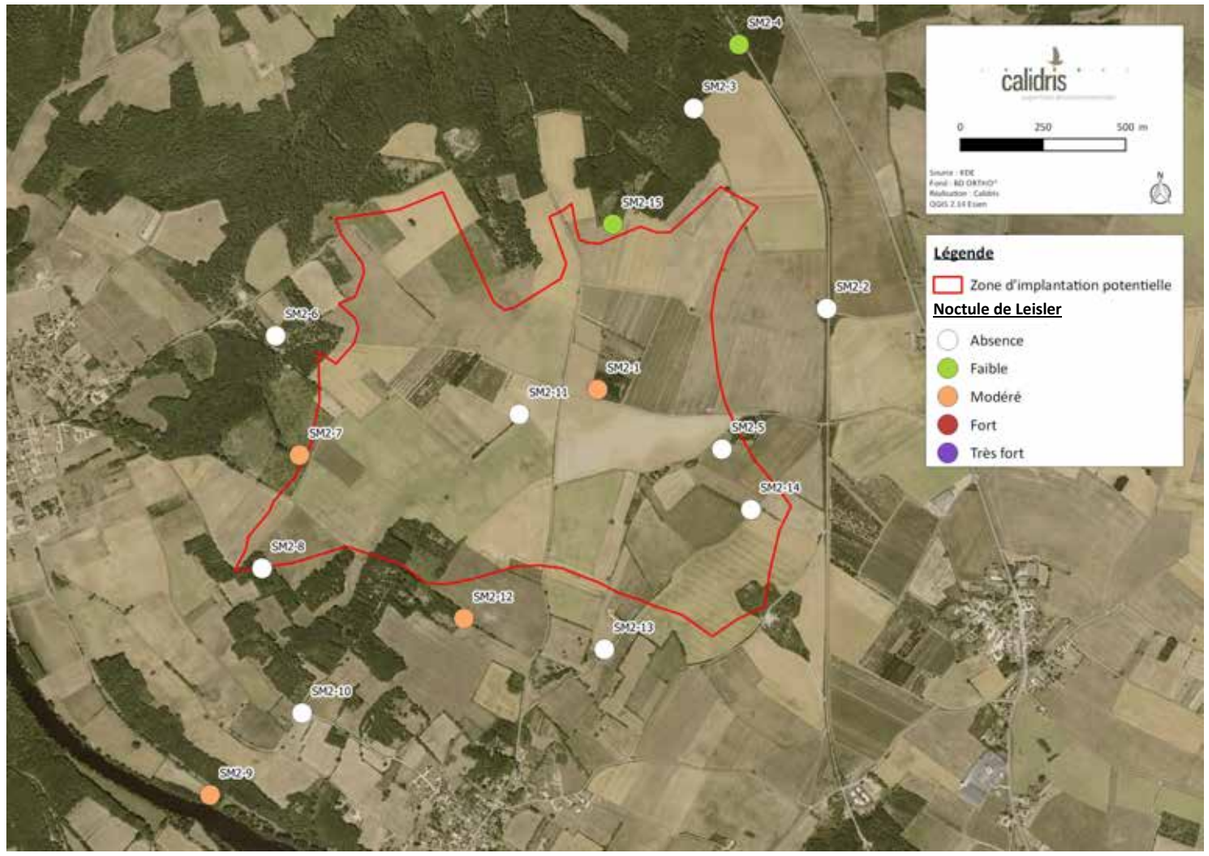

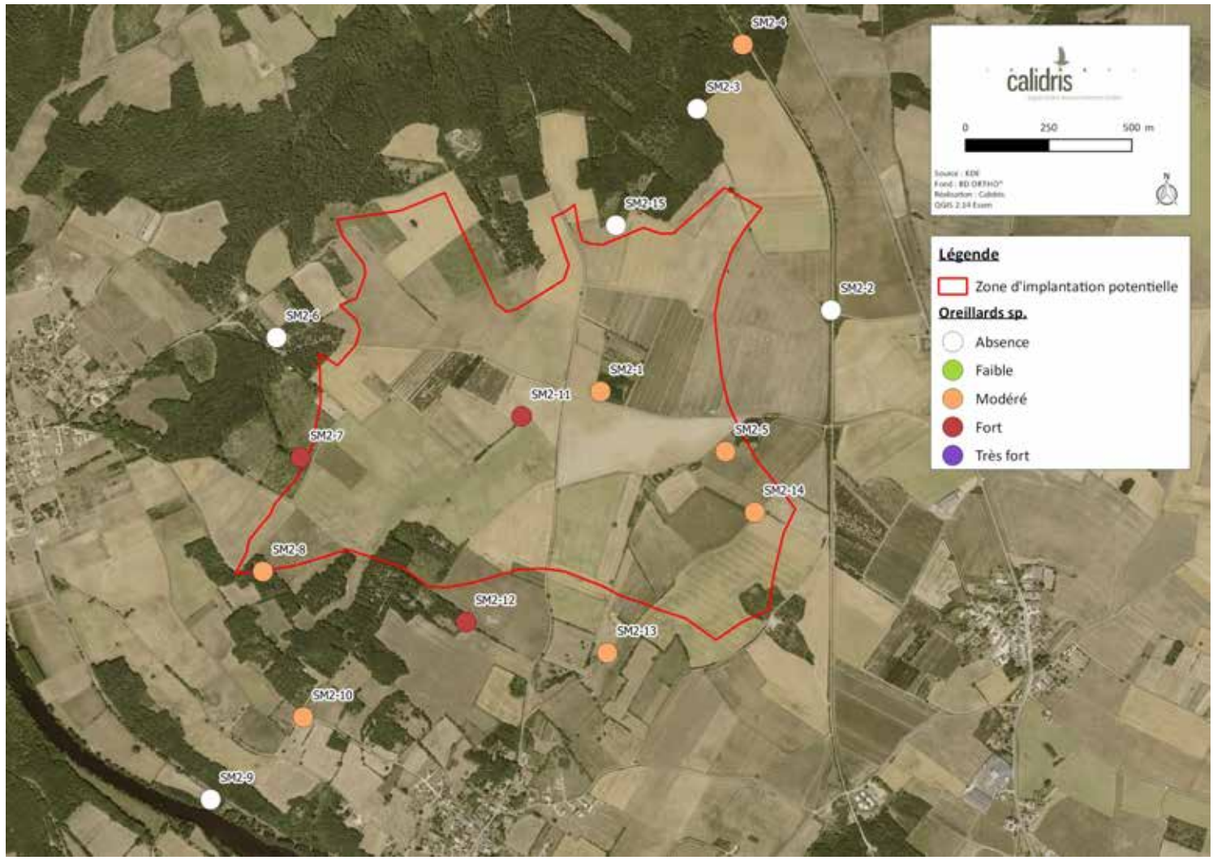

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité des Oreillard sp. sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Petit Rhinolophe sur les points d'écoute.

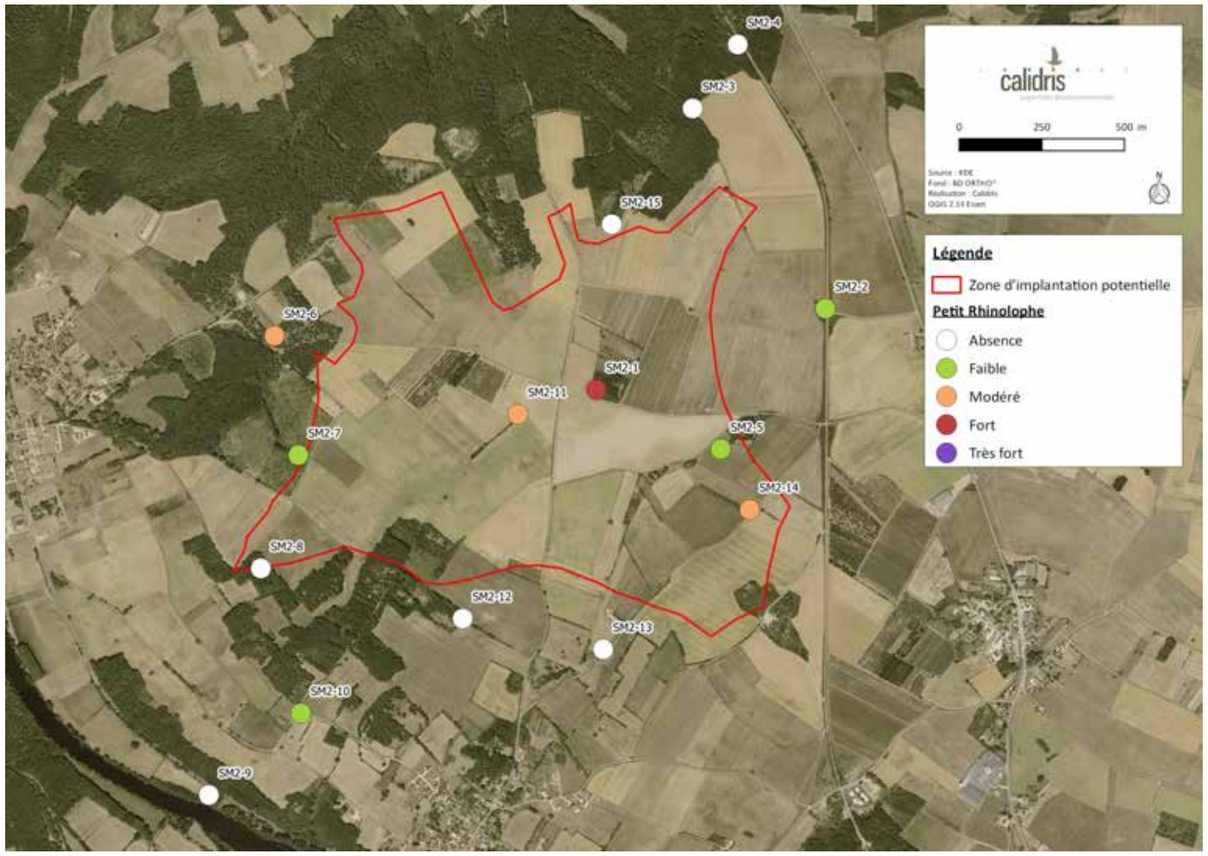

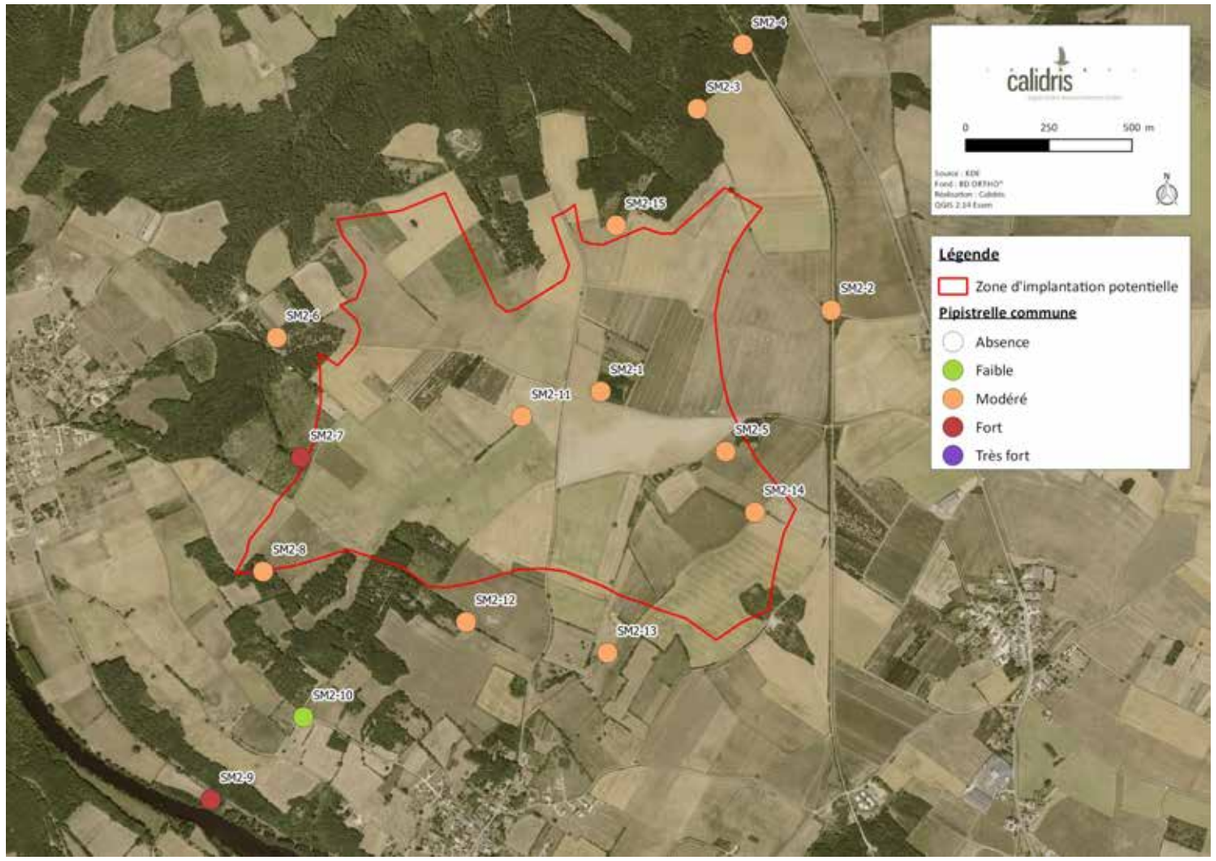

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Pipistrelle commune sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Pipsitrelle de Kuhl sur les points d'écoute.

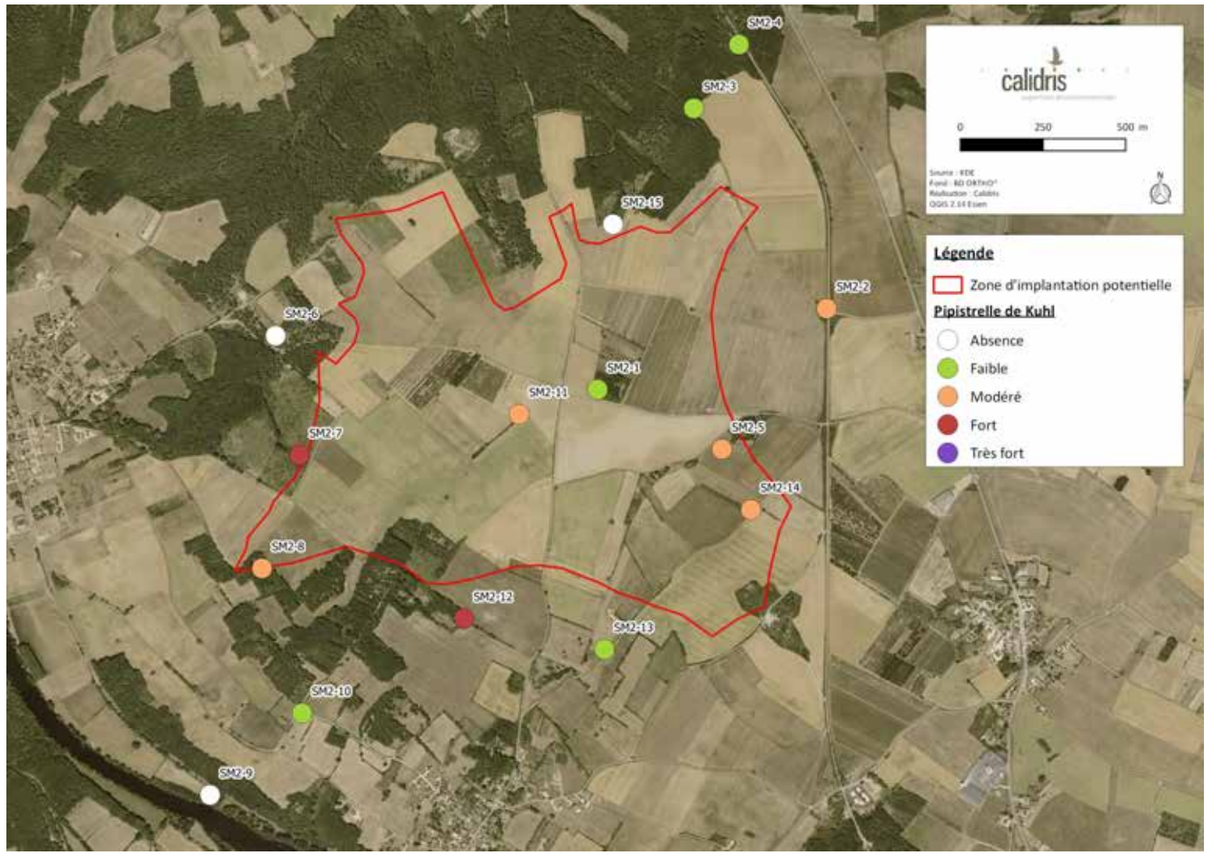

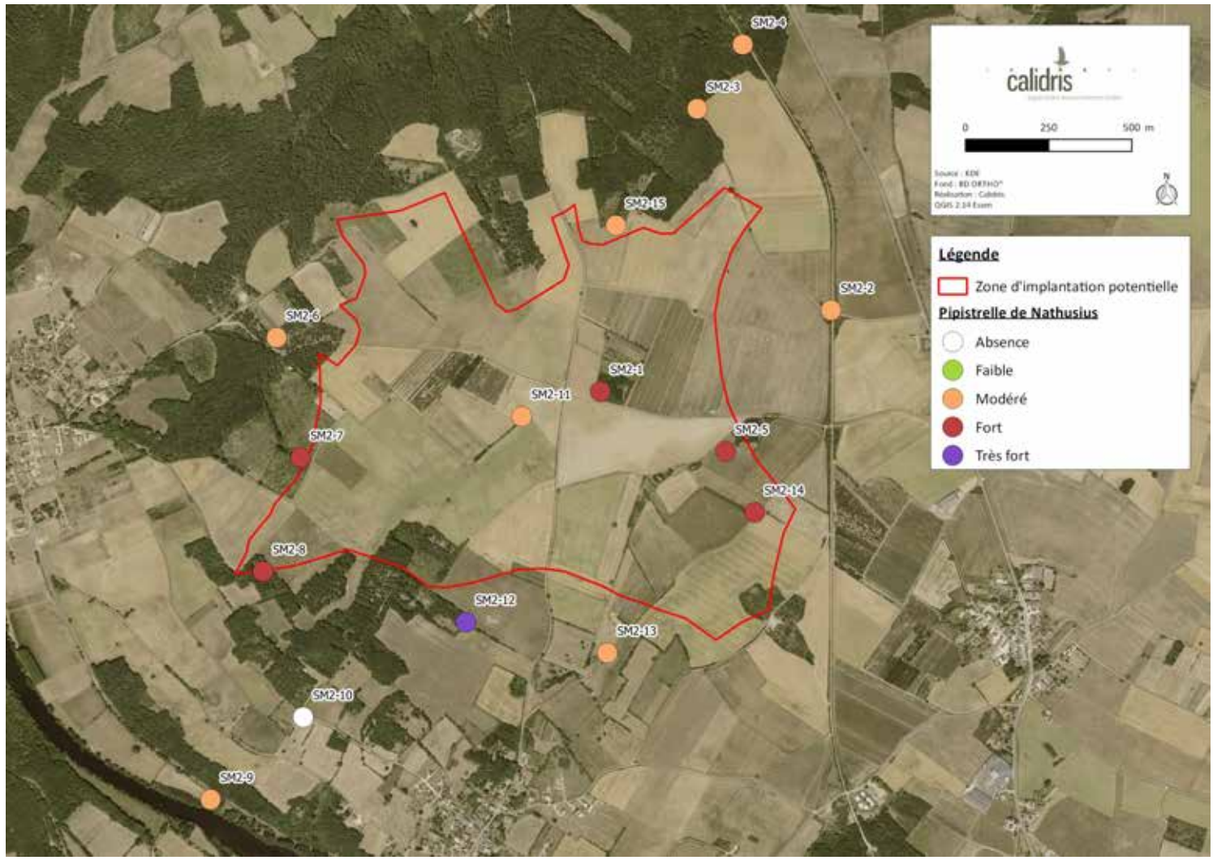

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Pipistrelles de Nathusius sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité du Rhinolophe euryale sur les points d'écoute.

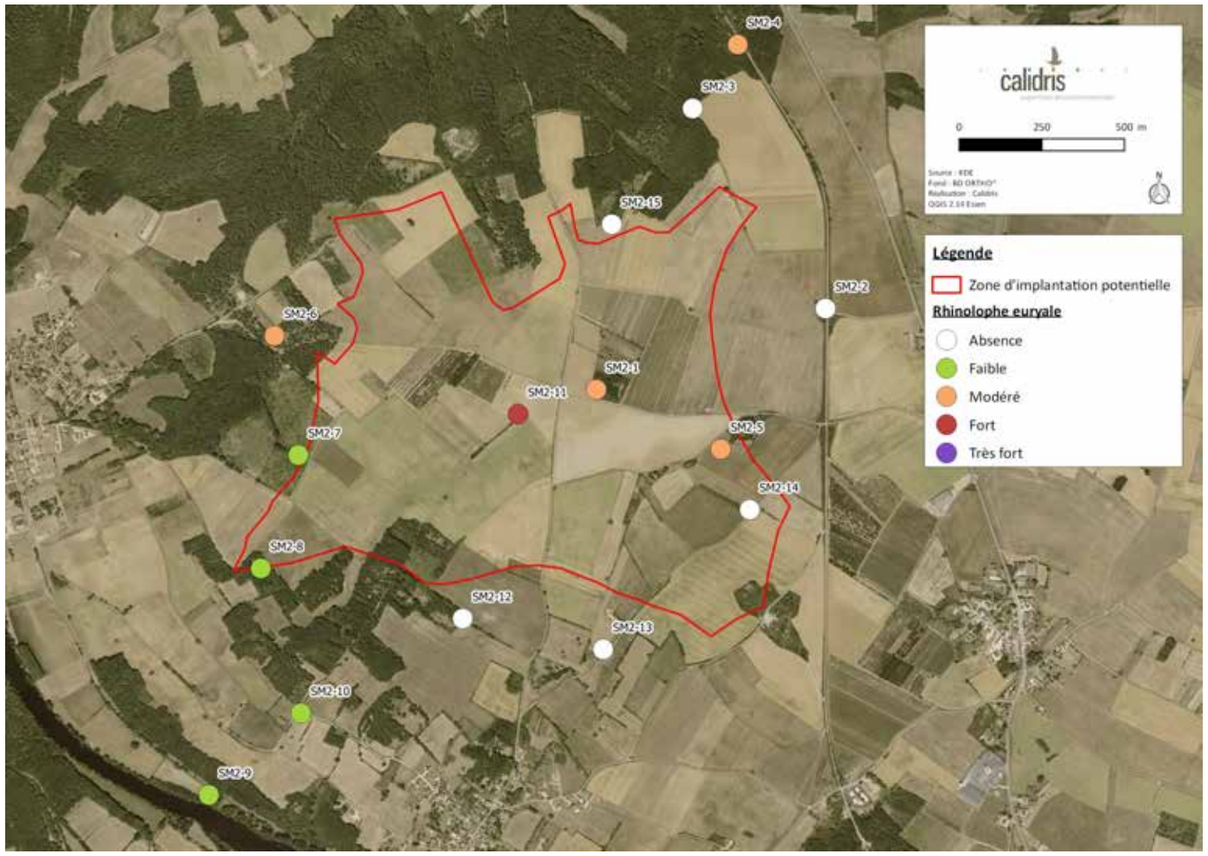

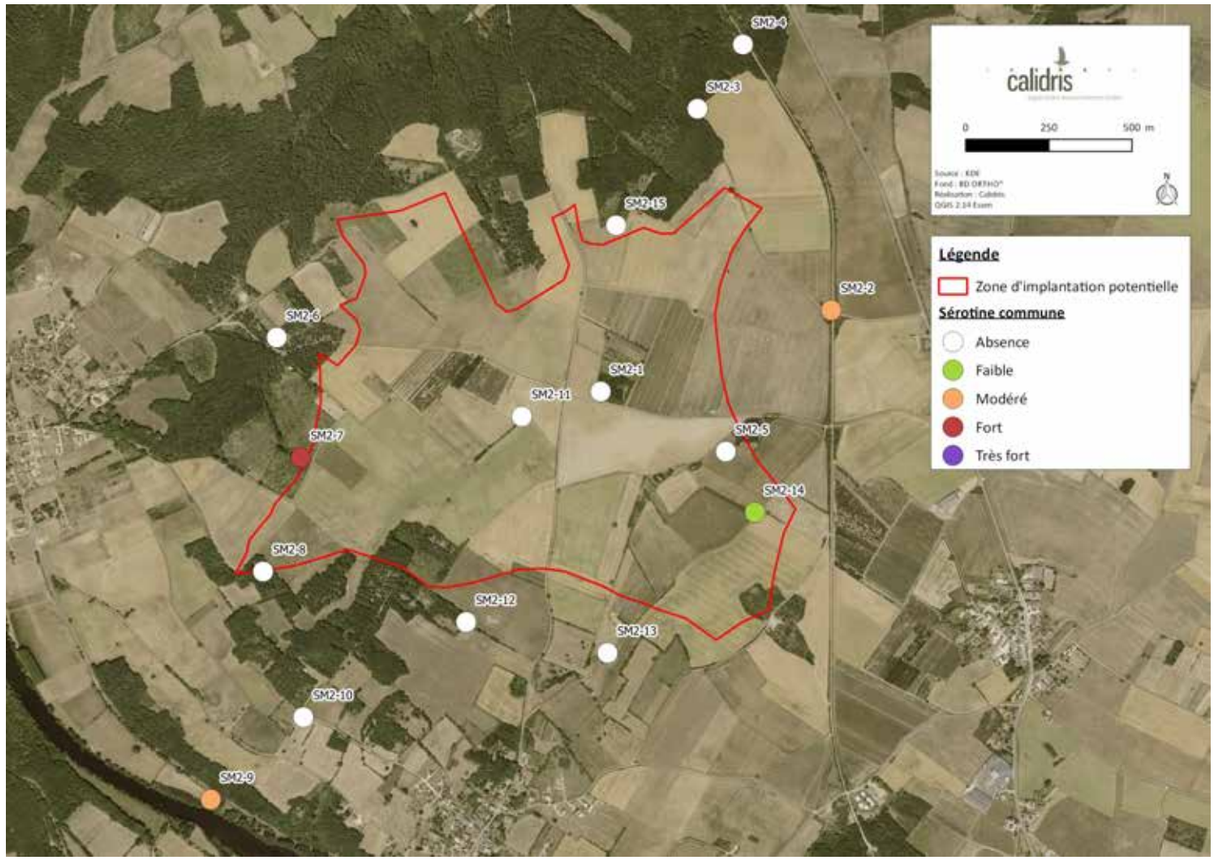

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité de la Sérotine commune sur les points d'écoute.

Carte : Synthèse annuelle de répartition d'activité des chiroptères par espèce sur les points d'écoute.

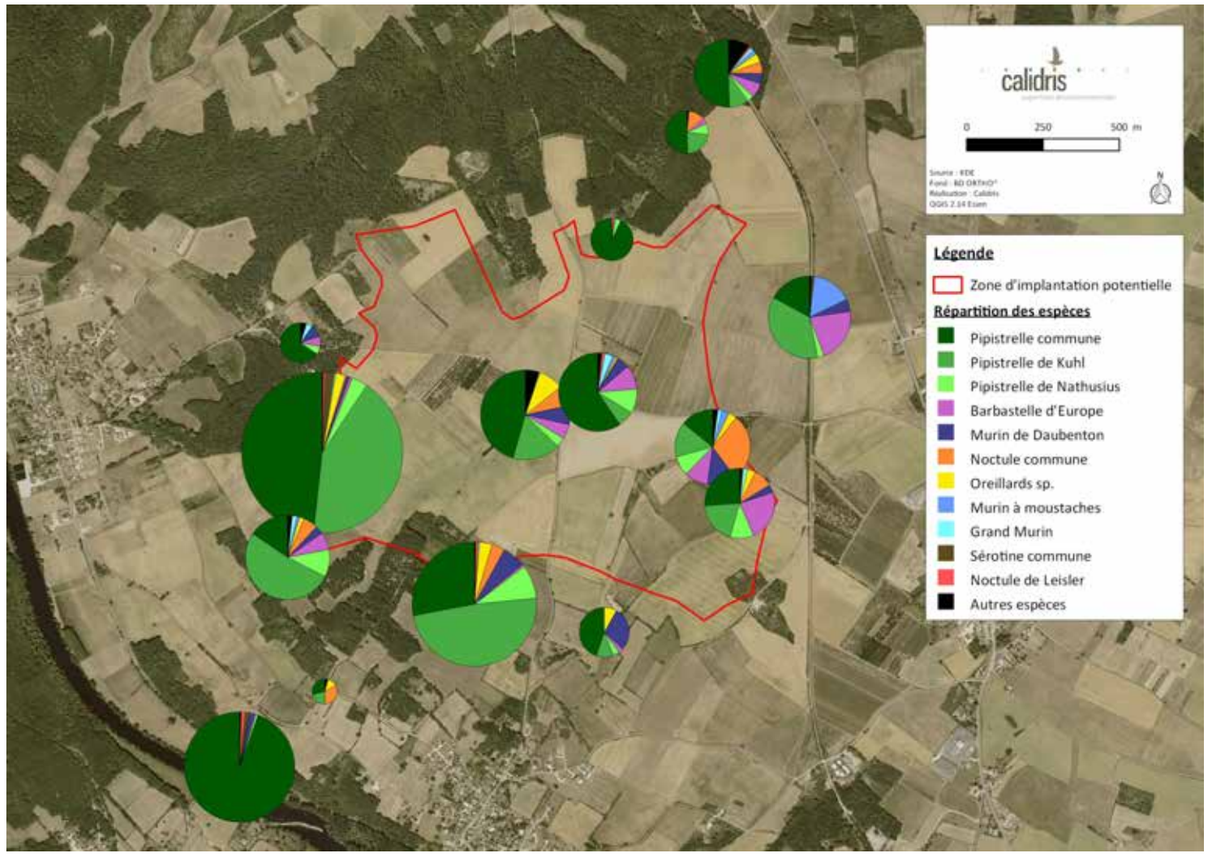

3. Remarques relatives à l'étude de dangers

Remarques de la MRAE :

V. Etude de Dangers
L'étude de dangers comporte un paragraphe succinct sur le raccordement souterrain interne du parc. Il aurait été préférable que des informations spécifiques au tracé choisi soient spécifiées, comme la longueur du tracé.
L'autorité environnementale recommande de préciser les caractéristiques du réseau de raccordement électrique interne au parc dans l'étude de dangers.

Les caractéristiques exactes du raccordement interne, bien que définies exactement en phase amont du chantier, peuvent être précisée tout en gardant une marge de manœuvre.
Les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles enfouis à une profondeur minimale de 80 cm, normalisés et prévus pour le transport d'un courant d'une tension de 20 000 V.

Les coupes types de tranchées pour les parcs éoliens sont les suivantes :

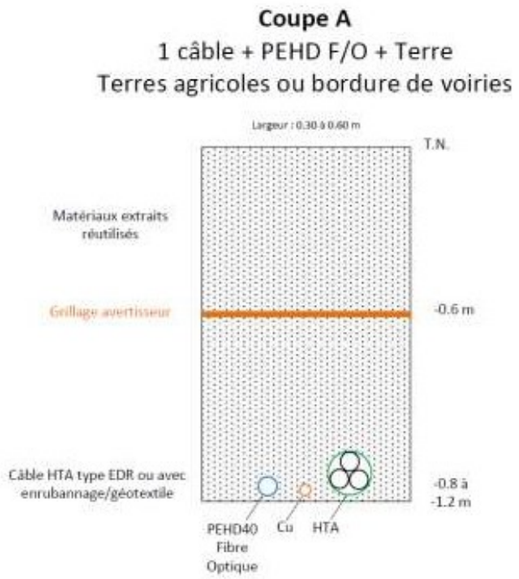

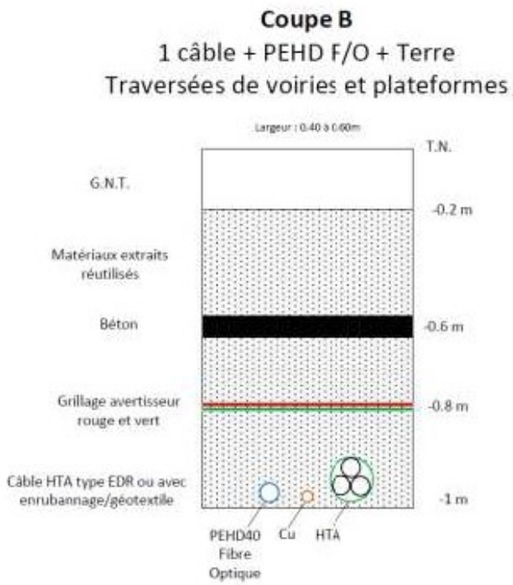

Les liaisons électriques souterraines sont constituées de trois câbles en aluminium pour la distribution de l'électricité, d'un ruban de cuivre pour la mise à la terre, d'une gaine PEHD pour le tirage des fibres optiques nécessaire aux systèmes de communications et d'un grillage ou d'un ruban avertisseur. Suivant les liaisons, des regroupements de câbles seront réalisés suivant deux types de tranchées appelés A ou B.

<u>Méthode de pose pour les réseaux électriques HTA</u> :

1. Décapage des terres végétales : profondeur 0.1 à 0.3m, largeur : 4 à 6m dans le cas d'une trancheuse, environ 1 m à la pelle mécanique.
2. Ouverture de la tranchée (soit à la pelle mécanique soit à la trancheuse) :
   - Largeur de 0.28m à 0.45m selon le nombre de câbles,
   - Profondeur : 0.8 à 1.3m selon la nature du terrain.
3. Déroulage du câble, ou sans sable si le câble est renforcé.
4. Fermeture et remblai de la tranchée, puis compactage.
5. Remise des terres végétales ou finition de surface si sur chemin ou traversée de route.

Sur le parc de Pouligny, les liaisons enterrées inter éoliennes, puis de raccordement vers le poste de livraison, sont réalisées soit en bordure de chemin ou sous la route si l'accotement n'est pas utilisable, soit directement au travers des terrains agricoles.

La longueur de l'ensemble du réseau interne est estimé à 2631 mètres.

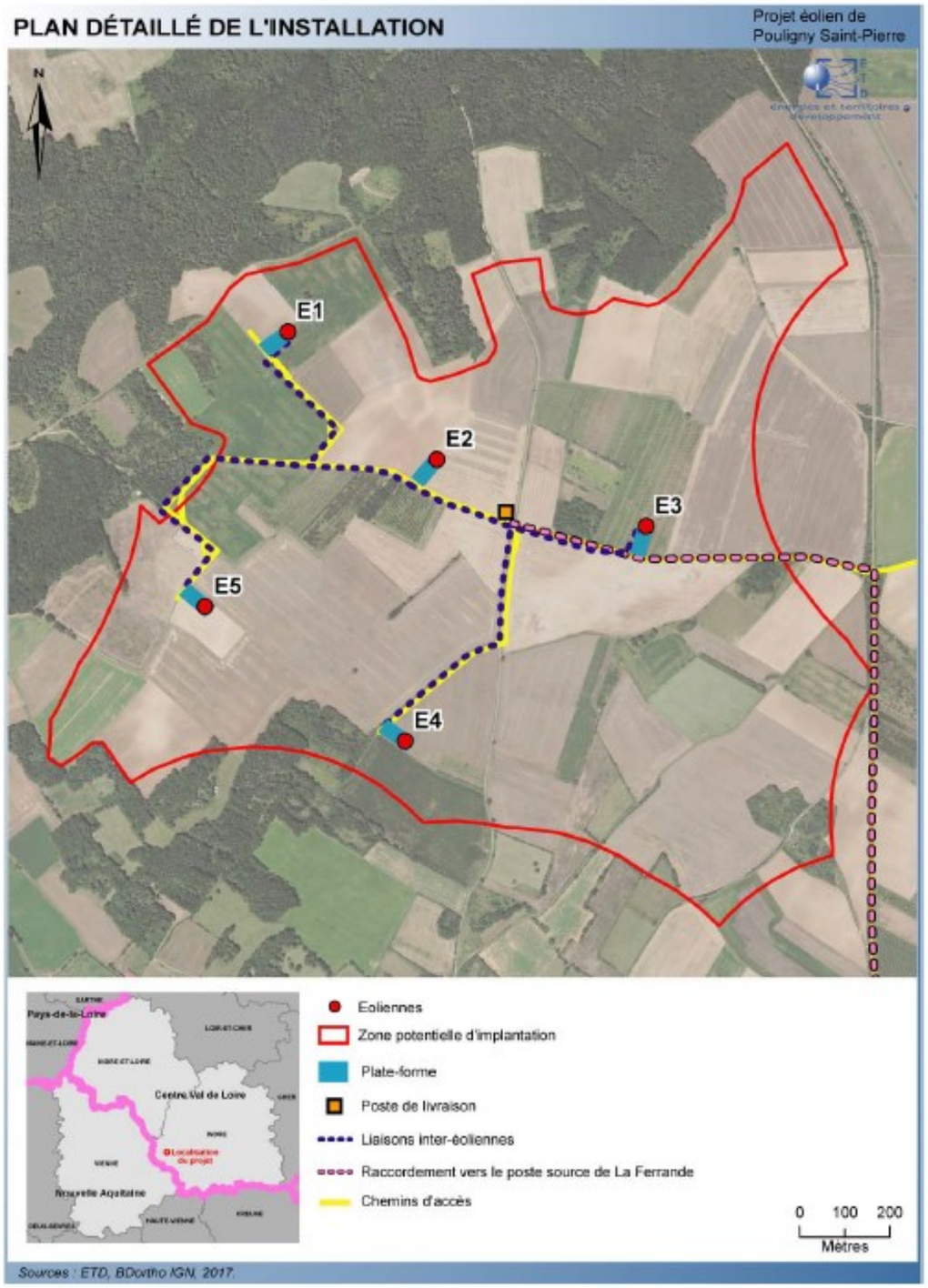

4. Remarques relatives au paysage et au patrimoine

Remarques de la MRAE :
111.2 Description de l'état initial // Paysage et patrimoine historique

La description des unités paysagères concernées par l'aire d'étude est toutefois très sommaire et aurait mérité d'être approfondie.
L'autorité environnementale recommande de caractériser de manière plus fine les différents paysages du périmètre d'étude, leur diversité et leurs qualités.

111.3. Description des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants ou y remédier en les compensant
Paysage et patrimoine historique

Il est regretté que l'évaluation des impacts visuels du projet sur l'abbaye de Fontgombault (MHC), le prieuré de Décenet (MHI), situés à Fontgombault à environ 4,5 km du projet éolien, ainsi que sur le site inscrit de l'abbaye et ses abords n'ait pas été traitée avec davantage d'attention, par la fourniture de photomontages permettant d'apprécier les éventuelles covisibilités, notamment depuis la Chapelle Saint-Julien et depuis les bords de la Creuse empruntés par le circuit de randonnée «Coteaux calcaires de la Vallée de la Creuse».
Les enjeux relatifs aux perspectives visuelles sur le village de Pouligny-Saint-Pierre depuis le hameau du Champ Cornu, ainsi que celles vers le hameau de Mont-la-Chapelle depuis Saint-Aigny, bien que pertinemment précisés dans le dossier, ne font pas l'objet d'une étude via des photomontages adaptés, tout comme ceux relatifs aux perspectives depuis Lureuil, point culminant du secteur d'étude au Nord de Pouligny-Saint-Pierre et depuis le fond de la vallée de la Creuse à Sauzelle.
[....]
L'autorité environnementale recommande : d'approfondir l'analyse des impacts visuels du projet sur le site et les monuments protégés situés à Fontgombault ; de compléter l'étude des effets du projet sur :

- la silhouette des bourgs et hameaux proches du projet, en particulier sur Pouligny-Saint-Pierre depuis le hameau du Champ cornu, sur le hameau de Mont-la-Chapelle depuis Saint-Aigny et depuis Lureuil ;
- le fond de la vallée de la Creuse depuis Sauzelle.

L'ensemble des remarques au titre du paysage et du patrimoine historique ont été traitées dans la note réalisée par le bureau d'études Jacquel et Châtillon, fournies ci-après.

COMPLEMENTS PAYSAGERS ET PHOTOMONTAGES

SUITE AU RAPPORT DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

PROJET ÉOLIEN DE POULIGNY-SAINT-PIERRE

Commune de Pouligny-Saint-Pierre

Département de l'Indre (36)

VOLTALIA
Europarc Pichaury – Bâtiment C2
1330, rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière
13856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON
Environnement et Energies
www.be-jc.com

Réalisation du dossier :
Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
Parc Technologique du Mont Bernard
18, rue Dom Pérignon
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

SEPTEMBRE 2018

Le Bureau d'études Jacquel et Chatillon est signataire de la « Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale ».

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 5

II. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL 6

LA BRENNE 6

LES TERRES DE BRANDES 10

LE BLANCOIS 13

III. DESCRIPTION DES EFFETS PRINCIPAUX DU PROJET 17

FONTGOMBAULT 18

POULIGNY-SAINT-PIERRE 35

SAINT-AIGNY 35

LUREUIL 36

SAUZELLE 36

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Carte 1 : Unités paysagères 6

Carte 2 : ZIV du projet autour de Fontgombault 18

Carte 3 : ZIV du projet et photo aérienne. 19

Photos

Photos 1 : Panorama du point de vue n°1 à partir de la D950 au Nord-ouest du projet 20

Photo 2 : Photomontage du point de vue n°1 21

Photos 3 : Panorama du point de vue n°2 à partir de la route des Grandes Vignes à l'Est de Fontgombault 22

Photo 4 : Photomontage du point de vue n°2 23

Photos 5 : Panorama du point de vue n°3 à partir de la route D43 à l'Est de l'Abbaye 24

Photo 6 : Photomontage du point de vue n°3 25

Photos 7 : Panorama du point de vue n°4 à partir de la rue des Falaisieres 26

Photo 8 : Photomontage du point de vue n°4 27

Photos 9 : Panorama du point de vue n°5 à partir de la voie les Brousses entre les Cloîtres et la D950 28

Photo 10 : Photomontage du point de vue n°5 29

Photos 11 : Panorama du point de vue n°6 à partir de la route St-Julien à l'Ouest de Villebernier 30

Photo 12 : Photomontage du point de vue n°6 31

Photo 13 : Profil de la chapelle Saint-Julien 32

Photo 14 : Façade de la chapelle Saint-Julien 32

Photos 15 : Panorama du point de vue n°7 à partir de la Chapelle St-Julien 32

Photo 16 : Photomontage du point de vue n°7 33

Photo 17 : Photomontage du point de vue n°7bis 34

Photo 18 : Photomontage à partir de Champ Cornu 35

Photo 19 : Photomontage à partir de Saint-Aigny 35

Photo 20 : Photomontage à partir de Lureuil 36

Photos 21 : Panorama à partir des bords de la Creuse à Sauzelle 36

Photo 22 : Photomontage du point de vue de Sauzelle 37

I. PREAMBULE

La SAS Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre a déposé le 27 février 2017 une demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre dans le département de l'Indre. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis suite à sa réunion du 31 août 2018. Cet avis est rendu sur la base du dossier de demande d'autorisation unique, complété le 9 mars 2018, et notamment l'étude d'impact qu'il comporte.

L'article L122-1 V du code de l'environnement fait obligation au porteur de projet d'apporter une réponse écrite à l'Autorité Environnementale. Le présent document a ainsi pour but de répondre à la MRAe sur les thématiques patrimoniales et paysagères. Il s'agit de permettre une meilleure appréciation des impacts paysagers et patrimoniaux notamment pour l'enquête publique portant sur ce projet éolien de Pouligny-Saint-Pierre.

II. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL

L'avis de la MRAe

La description des unités paysagères concernées par l'aire d'étude est toutefois très sommaire et aurait mérité d'être approfondie.

L'autorité environnementale recommande de caractériser de manière plus fine les différents paysages du périmètre d'étude, leur diversité et leurs qualités.

La description sommaire des grandes unités paysagère sera complétée ici par les fiches complètes de l'atlas des paysages de l'Indre.

La carte ci-dessous rappelle quelles sont ces grandes unités paysagères.

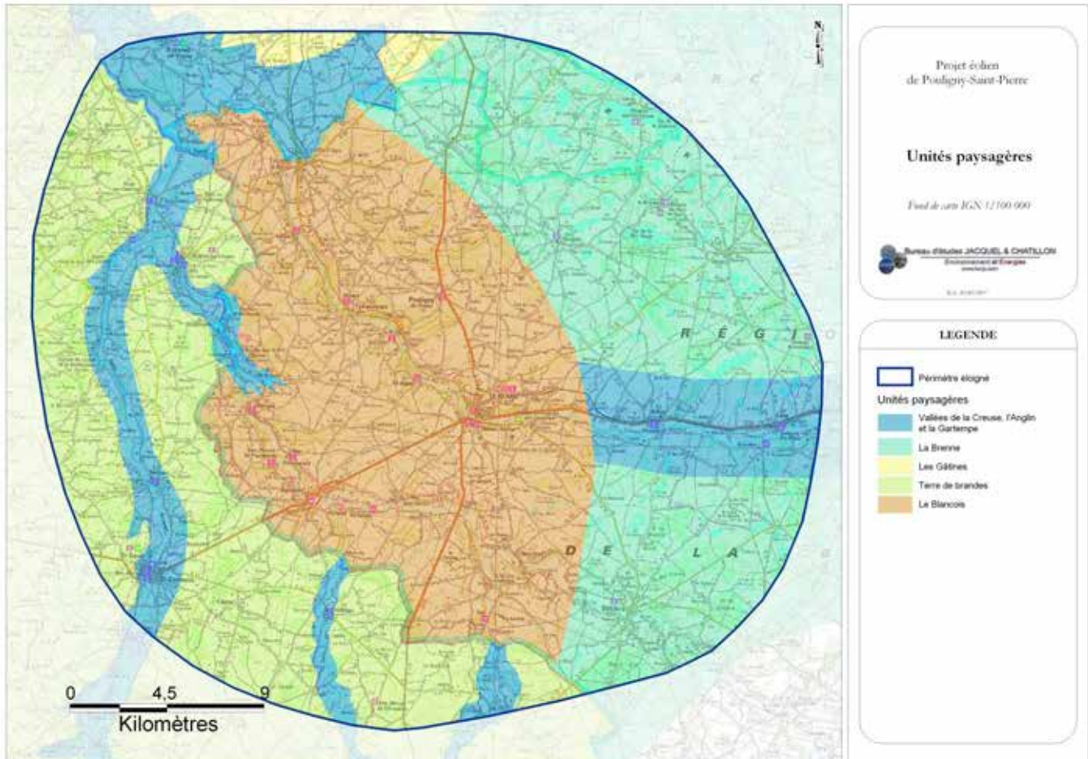

Carte 1 : Unités paysagères

LA BRENNE

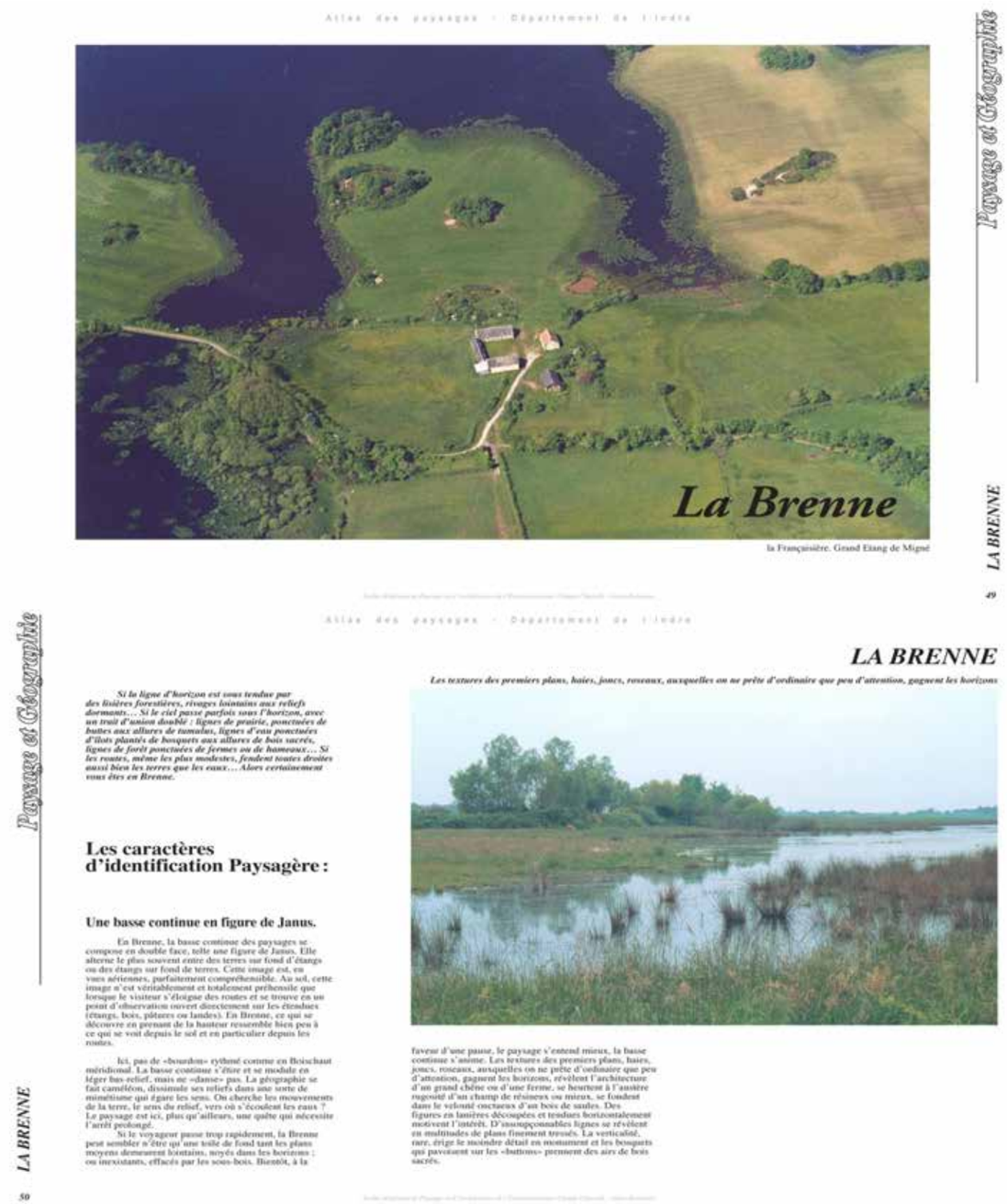

Etonnant pays qui dédouble et multiplie ses horizons

Etangs d'eau, étangs d'herbes...

vallée de la Creuse

Un pays qui dédouble ses horizons.

Etonnant pays qui, à la fois enfouit, efface, estompe, quasi à l'infini, ses propres horizons ! Etonnant pays qui dédouble et multiplie ses horizons, du mesurable à l'impalpable ; du visible à l'insongeable.

Ciels et météores sont portés en pavois sur ces horizons tendus. Ciels et eaux, ciels et terres d'herbages, eaux et terres d'herbages, ciels et forêts, terres de labours et forêts… se répondent à l'horizon en échos différés par la multitude des détails, des textures et des valeurs colorées.

Sur les étangs, les reflets dramatisent hauteur et profondeur. La surface des eaux n'est pas toujours lisse et apte à l'effet miroir. Cependant, métalliques et nuancées par le vent et la lumière, les surfaces aquatiques suscitent l'imaginaire et touchent aux horizons de l'âme humaine.

Etonnant pays qui, parfois le long des routes, dérobe ses étangs aux regards, et par là soustrait ses horizons aux visiteurs. Ces derniers ne seraient-ils pas les bienvenus ? De longues digues plantées d'une végétation dense prennent le relais des haies du bocage et masquent de vastes séquences de pays. Ne reste alors pour seul horizon que la fuite de la perspective de la route, droite à perte d'horizons et donc de paysages...

Une basse continue «syncopée» par la vallée de la Creuse.

La vallée de la Creuse…c'est un autre monde, et pourtant c'est elle qui révèle le plateau de Brenne.

Autant la vallée de la Creuse, en Boischaut méridional, est une simple accentuation des caractères paysagers de l'entité géographique qu'elle traverse, autant, en Brenne, et jusque dans le Blancois, cette même vallée est un enchaînement «syncopé» entre la Brenne du nord et le Brenne du sud ou le plateau du Blancois à l'ouest.

Les coteaux de la vallée de la Creuse tendent les plateaux brennous sur leurs rebords, un peu comme la peau d'un instrument à percussions. Des petits vallons secondaires, nombreux et profonds ourlent les crêtes de leurs plis. Des fermes, des hameaux et des châteaux viennent agrafer et orner cette structure géographique et cette «attache» paysagère.

Paysage et Géographie

LA BRENNE

Méobecq

Romefort sur la Creuse

St Gaultier

Les Roudets (La Pérouille)

La surface «bosselée» de la Brenne est la structure première de la charpente géographique, elle parle de l'étendue comme la peau parle du corps. La vallée de la Creuse est la seconde, elle est l'événement géographique le plus contrasté de l'unité paysagère de la Brenne, mais en aucun cas elle n'est une rupture, bien au contraire : elle parle de l'épaisseur. En Brenne, il y a comme un pays du «dessus» et un pays du «dessous». Sur les rebords de coteaux viennent se concentrer certains motifs, notamment d'architecture, qui restent néanmoins spécifiquement brennous.

Les petites vallées comme celle de la Claise, noyées dans la profusion des détails, sont presque insoupçonnables. Les ruisseaux, sans parler de leurs vallons, sont parfaitement invisibles comme le Blizon, le Suin, l'Yoson au nord de la Creuse, ou la Gastevine et la Noraie au sud. Les cours d'eau qui rejoignent la Creuse se remarquent par des encaissements plus lisibles, mais uniquement à l'approche immédiate de la Vallée de la Creuse qui entaille le «plateau-cuvette» du pays brennous : mais déjà c'est un autre paysage!

Les routes, quant à elles, abdiquent à «parler le langage précis du relief» devant la mollesse de la géographie et prennent le parti de «tirer» droit. Cette rigueur, parfaitement heureuse en définitive, révèle bien mieux les reliefs que tout autre structure naturelle ou culturelle. En effet, si la géométrie en plan de la route est toute droite, son profil en long épouse quant à lui les subtilités du terrain. La route offre ainsi une forme de jalon qui rend parfaitement lisible le relief. Sur les rebords de la vallée de la Creuse, les routes changent de ton, et suivent ce que dicte le relief. Elles finissent par se rendre, se soumettent à la rivière et suivent le fond de la vallée.

Sur la vallée de la Creuse, Saint-Gaultier, garde l'entrée de la Brenne et veille en faisant diversion. Qui ne connaît pas le pays peut passer à Saint-Gaultier et rejoindre Le Blanc, sans imaginer un seul instant que la Brenne est là, toute proche. Les bourgs se succèdent le long de la rivière et de la route nationale151 et n'invitent pas à pénétrer vers le coeur de la Brenne.

Au coeur de la Brenne, les gros bourgs comme Mézières-en-Brenne sont rares. Les petits bourgs comme Méobecq au nord de la Creuse ou bien Oulches au sud ne sont qu'une poignée tout comme Les hameaux comme La Gabrière ou Anguyenne. Les bourgs ne semblent pas être implantés sur des effets de reliefs remarquables. Cependant, ils sont quasi systématiquement situés sur des carrefours importants par le nombre de routes qu'ils rassemblent, et «rayonnent» dans six directions au moins. Les fermes isolées ou les petits groupes de fermes sont moins nombreux qu'en Boischaut méridional. «Chaque ferme semble avoir son étang » dit-on. Les étangs sont tellement nombreux qu'il est difficile de faire mentir cette formule. Néanmoins, rares sont les fermes qui, au regard du paysage, commandent littéralement un étang. Sans doute parce qu'ils sont tous artificiels et que l'implantation des fermes dépend, avant tout, de considérations plus strictement naturelles. Les fermes sont implantées de manière très ordinaire sur les surfaces hautes et apparaissent parfois comme sur des îles ou des presqu'îles. S'il arrive qu'elles soient adossées à un button, elles sont souvent à l'écart des routes auxquelles un chemin en pédoncule, les relie.

Paysage et Géographie

LA BRENNE

Paysage et Géographie

Les motifs de la charpente (géographique) paysagère de la Brenne.

Les motifs d'intérêt de la charpente géographique des paysages de la Brenne sont peu diversifiés. Seule la vallée de la Creuse vient animer vigoureusement la surface de la vaste cuvette tectonique primitive et les buttons lorsqu'ils sont présents jouent timidement le rôle de collines.

Les étangs révèlent, à l'évidence, cette cuvette primitive bosselée et appartiennent à ce titre à la charpente des paysages de la Brenne. Les étangs d'herbe succèdent aux étangs d'eau d'où émergent quelques terres vouées aux labours ou à la forêt.

En proportions de surfaces, les forêts et les bois sont plus nombreux en Brenne que les étangs. Pourtant les étangs, - comme les «clairières» habitées et, dans une moindre mesure, les espaces de prairies et de champs, - s'individualisent et marquent l'observateur, alors que les forêts et les bois apparaissent plutôt comme des cloisons et demeurent le plus souvent de simples fonds, des motifs secondaires de faire valoir.

Seules les plus grandes forêts comme celles de Lancosmes ou de Châteauroux parviennent à se hisser au rang des motifs de la charpente paysagère.

Les étangs révèlent, à l'évidence, cette cuvette primitive bosselée et appartiennent à ce titre à la charpente des paysages de la Brenne.

Migné - La GrandMaison

Les Fourdines

LA BRENNE

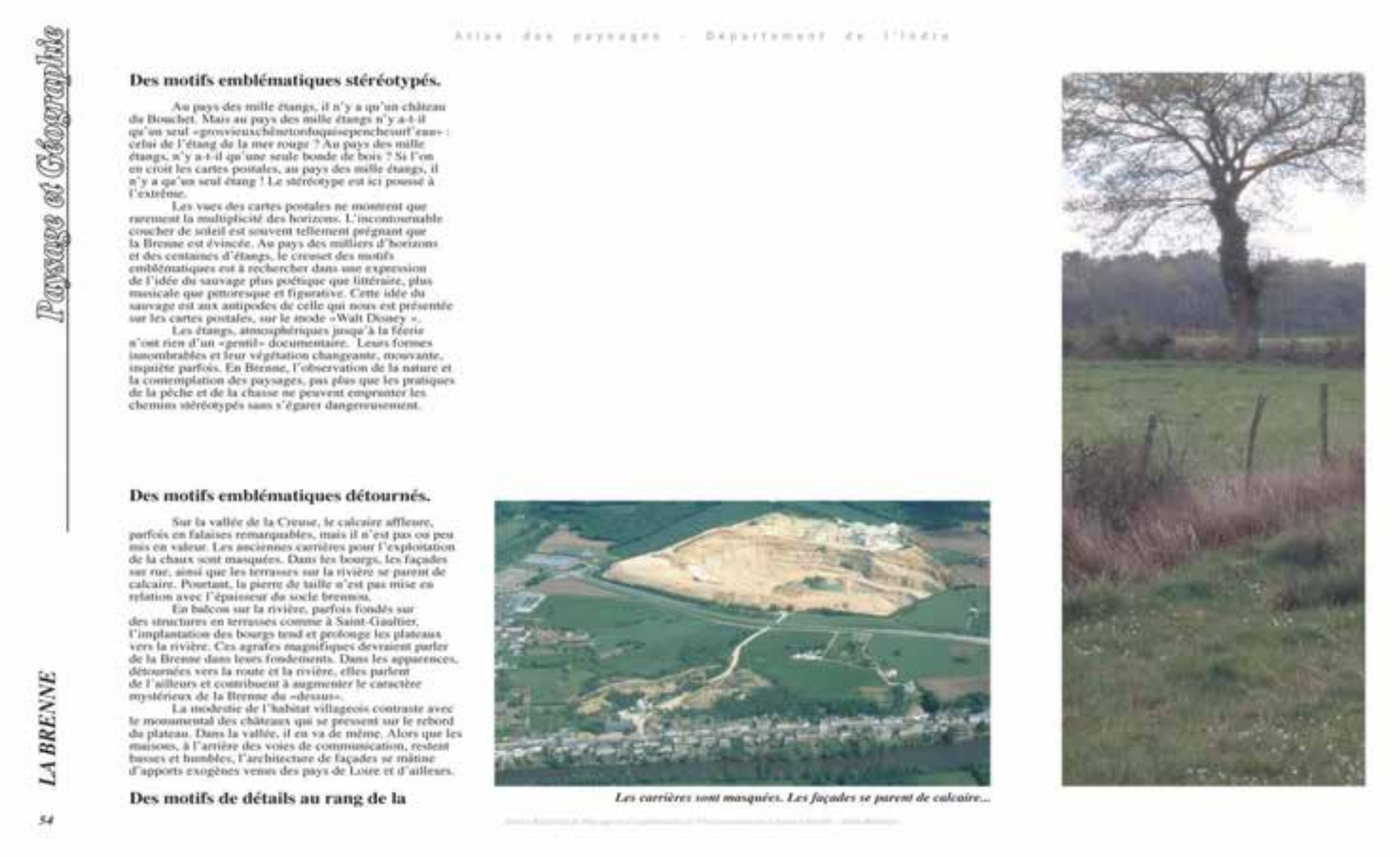

Paysage et Géographie

Des motifs emblématiques stéréotypés.

Au pays des mille étangs, il n'y a qu'un château du Bouchet. Mais au pays des mille étangs n'y a-t-il qu'un seul «grosvieuxchênetordusquisepenchesurl'eau» : celui de l'étang de la mer rouge ? Au pays des mille étangs, n'y a-t-il qu'une seule bonde de bois ? Si l'on en croit les cartes postales, au pays des mille étangs, il n'y a qu'un seul étang ! Le stéréotype est ici poussé à l'extrême.

Les vues des cartes postales ne montrent que rarement la multiplicité des horizons. L'incontournable coucher de soleil est souvent tellement prégnant que la Brenne est évincée. Au pays des milliers d'horizons et des centaines d'étangs, le creuset des motifs emblématiques est à rechercher dans une expression de l'idée du sauvage plus poétique que littéraire, plus musicale que pittoresque et figurative. Cette idée du sauvage est aux antipodes de celle qui nous est présentée sur les cartes postales, sur le mode «Walt Disney ».

Les étangs, atmosphériques jusqu'à la féerie n'ont rien d'un «gentil» documentaire. Leurs formes innombrables et leur végétation changeante, mouvante, inquiète parfois. En Brenne, l'observation de la nature et la contemplation des paysages, pas plus que les pratiques de la pêche et de la chasse ne peuvent emprunter les chemins stéréotypés sans s'égarer dangereusement.

Des motifs emblématiques détournés.

Sur la vallée de la Creuse, le calcaire affleure, parfois en falaises remarquables, mais il n'est pas ou peu mis en valeur. Les anciennes carrières pour l'exploitation de la chaux sont masquées. Dans les bourgs, les façades sur rue, ainsi que les terrasses sur la rivière se parent de calcaire. Pourtant, la pierre de taille n'est pas mise en relation avec l'épaisseur du socle brennou.

En balcon sur la rivière, parfois fondés sur des structures en terrasses comme à Saint-Gaultier, l'implantation des bourgs tend et prolonge les plateaux vers la rivière. Ces agrafes magnifiques devraient parler de la Brenne dans leurs fondements. Dans les apparences, détournées vers la route et la rivière, elles parlent de l'ailleurs et contribuent à augmenter le caractère mystérieux de la Brenne du «dessus».

La modestie de l'habitat villageois contraste avec le monumental des châteaux qui se pressent sur le rebord du plateau. Dans la vallée, il en va de même. Alors que les maisons, à l'arrière des voies de communication, restent basses et humbles, l'architecture de façades se mâtine d'apports exogènes venus des pays de Loire et d'ailleurs.

Des motifs de détails au rang de la

Les carrières sont masquées. Les façades se parent de calcaire...

LA BRENNE

Les «prises» sur les paysages de Brenne se font souvent, dès les premiers plans, à l'échelle de l'herbe ou du jonc…

Le détail porte le paysage et ouvre de nouveaux horizons…

charpente paysagère.

Les «prises» sur les paysages de Brenne se font souvent, dès les premiers plans, à l'échelle de l'herbe ou du jonc… Le plan moyen est très souvent un plan «vide» , comme un silence en musique. Ce «blanc» hausse de fait les motifs de détails, même les plus modestes, au rang des motifs de charpente, voire même au rang de motifs fédérateurs. Si, en d'autres paysages, l'intérêt se focalise de manière très classique sur les plans moyens, en Brenne, la «profondeur de champ» est maximale. Les détails se fondent dans les horizons mais curieusement ne s'y perdent pas puisque les horizons se détaillent jusque dans les premiers plans…

Souvent aussi, l'extraordinaire n'est identifiable qu'en premier plan sur un point de détail inattendu : Un arbre ou une ligne d'arbres morts noyés, dont les branches, blanchies aux intempéries, émergent telles les ossatures d'une découverte archéologique. Dès lors, le détail porte le paysage et ouvre de nouveaux horizons.

les buttons…

motifs extraordinaires…

eclipsés par les étangs…

Les émersions lacustres cristallisent peurs et fascinations.

Les structures en terrasses sur la rivière - La fosse Maffiet.

Les «émersions» lacustres :

De certains étangs émergent parfois des vestiges ligneux, blanchis par le temps et l'eau et qui évoquent ces cimetières de bateaux que la marée découvre. Ces lignes de troncs décharnés, ces traces de haies ou de bosquets emprisonnés par les eaux, se révèlent spectacles inattendus et fantastiques, perchoirs sordides ou magnifiques selon l'heure et la lumière…

Les étendues d'eau fascinent et inquiètent profondément l'Homme car elles touchent aux profondeurs de l'imaginaire. Les émersions lacustres cristallisent peurs et fascinations. Elles peuvent devenir motifs de paysage à condition qu'elles ne soient pas «tuées» par la répulsion qu'elles peuvent inspirer de prime abord.

L'épaisseur du socle Brennou et les structures en terrasses sur la rivière

Les capacités de la vallée de la Creuse à révéler, même indirectement, les paysages de la Brenne sont nombreuses et sous estimées. Les falaises calcaires, les fours à chaux et les anciennes carrières, les implantations villageoises sur les terrasses alluviales de la rivière, les châteaux qui ornent les crêtes ainsi que les vallons encaissés qui frangent les coteaux de la vallée seraient sans doute des motifs enrichissant pour le paysage. Il serait intéressant de rendre sensible l'appartenance de ces motifs à la Brenne.

de Marçais à la Bressabière…

La mise en place des paysages de Brenne

Histoire de l'occupation du sol.

Les premières créations d'étangs sont dues aux moines de St-Cyran, Méobecq et Fontgombault et datent du XIIe siècle.

La Brenne est cependant restée un pays insalubre aux conditions de vie très difficiles jusqu'au milieu du XIXe.

Un vaste programme d'amélioration est lancé sous le Second Empire : assèchement, drainage, amendement calcaire des terres, plantation de pins, création de routes…

Dans la première moitié du XXe l'économie agricole repose encore sur la pisciculture extensive et l'élevage bovin (agropastoralisme).

Aujourd'hui on assiste à une multiplication des étangs de pisciculture intensive (destruction des roselières) ou de loisirs (creusés) et à l'extension des chasses. Cette dernière spéculation, plus rentable, supplante l'économie agricole : les friches s'étendent et les bâtiments sont abandonnés. Dans ce contexte les surfaces enrésinées s'accroissent.

Au cœur de la Brenne le bâti, fermes isolées ou petits hameaux, forme un semis régulier et lâche, la trame des routes carrossables, distendue, est complétée par de nombreux chemins desservant bois, étangs et bâtiments.

Ce schéma est bouleversé en "queue de Brenne", pays de cultures soumis à l'influence de Châteauroux et traversé par l'axe Paris- Toulouse : là se développe la construction de maisons neuves et de lotissements.

La vallée de la Creuse présente également un schéma différent avec un habitat organisé le long de la rivière, de la Route Nationale et de la voie ferrée, axes de communication.

Ferme et étang de Grandiffe.

Les dynamiques d'évolution et leurs potentialités paysagères

Les potentialités paysagères de la Brenne :

Des motifs fédérateurs à (ré) inventer :

Les Buttons :

Comment est-il possible que les Buttons n'aient pas inspiré plus que cela la peinture du XIXème siècle ou même la bande dessinée contemporaine ? Ce sont pourtant là des motifs parfaitement extraordinaires et propres à susciter l'imaginaire… Trop éclipsés par les motifs des étangs, sans doute, ils ne sont pas suffisamment connus, ni suffisamment médiatisés par l'image. Quelques textes les mentionnent et parfois évoquent leurs qualités mystérieuses, mais nous n'avons trouvé aucune image de «Buttons», encore moins de carte postale.

Les buttons sont pourtant des motifs paysagers qui mériteraient à être (re)découverts : ils sont comme les montagnes de la Brenne. Ils peuvent se montrer pittoresques avec leurs silhouettes très graphiques et avec les couleurs du sol parfois mis à nu par l'érosion. Leur ressemblance à des buttes funéraires antiques, leur végétation très contrastée avec celle des terres plates, en font des sujets aussi curieux que fantastiques. Ils n'attendent que d'être délicatement et subtilement exhumés de leur nuit paysagère…

Un pays déjà bien «représenté» en littérature et poésie :

Les quelques textes littéraires ou poétiques sur la Brenne que nous avons pu consulter montrent une richesse de perception paysagère bien supérieure à ce que suggère l'iconographie. Pourtant les mots ne savent ni mieux ni moins exprimer les sentiments paysagers. Sans doute l'image est le «média» contemporain par excellence, mais, quoique l'on en dise, les mots restent plus facilement lisibles du public, tandis que l'image demeure encore prisonnière du syndrome de l'objectivité.

«…Région si pauvre, mais si attachante, où les teintes ont toutes l'air passées: rouges de rouille, jaunes de vieil or, et des verts anémiques.»
Jacques Termant

«…la monotonie est rompue par quelques bouquets d'arbres, pauvres restes des magnifiques forêts d'autrefois.»
Hugues Lapaire

George Sand

Si George Sand a peu fréquenté la Brenne, elle y vint cependant en juin 1846 à l'occasion des courses hippiques de Mézières (....)

«(...) De Brèves s'est fait pardonner en crevant ses chevaux déjà éreintés, pour nous mener le soir même en pleine Brenne, c'est-à dire en plein désert, voir un vieux château désert, appelé le Bouchet, du temps de Louis XIII, parfaitement conservé, dans une situation admirable. C'est une des plus belles choses de notre Berry que cet endroit-là. J'y retournerai, et j'y placerai un roman. Le ravin, les ronces gigantesques, le préau triste et frais, les tumulus et les étangs, le coucher du soleil, et puis ensuite la lune et une soirée charmante, c'était complet.»

On peut regretter que le roman Promis par George Sand n'ait jamais été écrit.

Hugues Lapaire

En 1918, il publia *«le berry en diligence»*, promenade pittoresque à la découverte des curiosités de l'Indre et du Cher. Quittant Argenton, les voyageurs gagnent Saint-Gaultier pour se diriger vers Le Blanc :

« Le fantastique va maintenant se mêler aux péripéties du voyage. De Saint-Gaultier, la sagesse commanderait que nous prissions la route carrossable du Blanc ; mais quelqu'un, je ne saurais dire qui, le diable apparemment, qui, dit-on, est artiste à ses heures, nous souffla que, en faisant un coude sur la droite, nous traverserions une région des plus curieuses, où Alfred de Vigny venait chasser le Loup. [illegible]»

Jacques Termant

Dans son deuxième livre, *«Parmi les autres. Choses vues»*, Jacques Termant, alias François Balsan, précise en avant-propos : «J'ai essayé de regarder autour de moi, parmi les autres ; et j'ai groupé là quelques rencontres, sur un ton très nature.» L'un des récits du livre, «Panne de nuit», relate un de ses rencontres avec un personnage insolite, au cœur de la Brenne. Et les premières lignes de cette nouvelle offrent une description pittoresque du «pays aux mille étangs»:

«Je roulais depuis deux heures dans ce territoire de sables, d'étangs. Région si pauvre, mais si attachante, où les teintes ont toutes l'air passées : rouges de rouille, jaunes de vieil or, et des verts anémiques. Les éléments y sont débris, et les sèves n'ont pas la force de monter. [illegible]»

Yves La Prairie

Pendant onze ans, Président de l'Académie de Marine, membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, éminent spécialiste des océans, lauréat du Grand Prix de la Mer pour Le nouvel homme et la mer (1977), Yves La Prairie est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages : essais, roman, poésies...Cet inconditionnel des océans a fréquenté et aimé les «sérénités brennouses» au cours des années 1980. Je l'ai alors connu et il eut la délicatesse de me dédier «En Brenne», un poème de son recueil : Les solitudes habitées.
Quelques extraits de cette poésie suffisent à goûter la sensibilité de sa plume.

« Mares de Pantagruel
couronnées de buttons
d'où le mental s'évade
avec ses bottes
de sept lieues.
A chaque étang de Brenne
une faible hauteur d'eau suffit
pour refléter
la galaxie.
[illegible]»

Textes extraits de «La Brenne et les écrivains» Auteur : Gérard Coulon, Editeur : ROYER- Terroirs littéraires

Luant

ferme de la Caisse

fermes de la Caisse

Pavillons sans Paysage

le grand Dasdé

Les Voulmiers

Luant

Les Blusseaux (Nuret- le- Ferron)

Les enjeux d'ordre général :

Ce sont les signes de la banalisation qui portent atteinte aux capacités paysagères de la Brenne :

Ceux-ci sont sensiblement moins fréquents en Brenne. Serait-ce dû au classement en Parc Naturel Régional ? ou bien au caractère «désertique» du territoire et à sa faible densité de population ?

L'Architecture

L'Architecture en général et celle des constructions agricoles en particulier

L'architecture locale est très souvent fort modeste ; aussi les signes de banalisation par l'architecture et l'urbanisme sont plutôt rares et sont liés, comme un peu partout, aux stéréotypes d'implantations du «lotissement», aux stéréotypes de formes, de couleurs et de matériaux que les «maisons de constructeurs», entre autres, véhiculent tout particulièrement.

Les constructions agricoles récentes, sans architecture aucune, portent atteinte aux qualités attendues en Brenne. Il est vrai que le pays est tellement discret et caché que le voyageur ne les rencontre pas. Pourtant, cet argument n'est pas recevable au regard du paysage. Le paysage n'est pas plus fait pour les voyageurs que pour les habitants !

En Brenne, plus sensiblement qu'ailleurs dans le département, les signes de banalisation des constructions agricoles sont souvent accompagnés des stigmates d'un abandon des bâtiments anciens au «laisser aller». L'agriculture semble parfois ne plus avoir ni le temps, ni les moyens de soigner son patrimoine bâti. Ces signes sont d'autant plus remarqués que certaines fermes sont, au contraire, soignées à l'extrême… ces dernières sont-elles encore en exploitation ou sont-elles devenues des résidences de loisirs ?

Paysage et Géographie

LA BRENNE

61

Paysage et Géographie

Les enjeux pour le Paysage

Les enjeux d'ordre particulier :

Une iconographie à enrichir et à diversifier :

La Brenne s'ouvre au public par l'entrée «nature sauvage». L'approche paysagère par l'écologie est sans doute une excellente «prise» pour la découverte et la contemplation des paysages de Brenne. Cependant cette clef d'entrée ne doit pas rester la seule clef de lecture paysagère. La stéréotypie des cartes postales actuelles sur la Brenne le montre et alerte sur le danger d'une vision qui risque de se figer si elle n'est pas diversifiée et renouvelée. La Brenne se médiatise encore trop étroitement.

Le paysage est avant tout affaire de projection, donc d'anticipation. Les potentialités paysagères d'un territoire résident tout autant dans les motifs présents sur le terrain que dans les représentations diffusées et communiquées qui en permettent la re-connaissance «in situ». Confrontée à l'iconographie convenue du pays Brennou, la lecture des textes littéraires ou poétiques sur la Brenne, se révèle immensément plus riche et plus juste que les images véhiculées dans de nombreux livres d'images et surtout par les cartes postales.

En Brenne, les potentialités sont à fleur d'eau, mais ne sont pas suffisamment bien portées par le média contemporain le plus puissant : l'image.

Révéler le dualité entre «Brenne du dessus» et «Brenne du dessous»

La partie de la vallée de la Creuse qui traverse le pays Brennou, - que nous avons nommée «Brenne du dessous», - est, certes, dotée de paysages très différents de ceux de la Brenne des étangs. Pourtant, il transparaît un «attachement» certain de ces paysages à la «Brenne du dessus». Si l'on creuse derrière les façades cossues des bourgs, si l'on plonge son regard sous le masque de la végétation des coteaux, on rencontre les signes et les traces de cet ancrage à la fois naturel et culturel. Il suffit, par exemple, de considérer les limites des communes : toutes ont leur «tête» sur la rivière, et leur «corps» se tend loin vers l'intérieur du plateau brennou.

Cette dualité, loin d'être un handicap, est sans doute un motif de richesse identitaire, pour les paysages en eux même, mais surtout , en termes dynamiques, pour la théâtralité de leur mise en scène dans le département.

LA BRENNE

60

Paysage et Géographie

Les antennes de Rosnay sont plus discrètes que les poteaux en acier de certains réseaux...

Les réseaux aériens :

Les routes sont des motifs de paysages à part entière. Longuement rectilignes, quelque soit leur grade, grandes routes ou petites voies, elles évoquent les voies romaines et sont dotées d'accotements confortables. Cependant, les poteaux en acier galvanisé des réseaux aériens pénalisent gravement ces géométries simples et pures. L'image de référence de ces poteaux nuit gravement à l'image de nature qui est projetée sur la Brenne.

Les parcelles d'enrésinement.

Un bosquet de pins peut se révéler motif sublime de paysage lorsqu'il habille un button, ou lorsqu'il joue ponctuellement en contraste avec le velouté d'un bois de saules ou un bois de chênes. Mais, la raideur et la rugosité des boisements «industriels» de conifères entrent en rupture profonde avec les ambiances des paysages de Brenne. Les étangs, (ou même les prairies), les plus extraordinaires, confrontés à une telle lisière y perdent toutes leurs capacités à se fondre dans les horizons. A coup sûr les lieux y perdent leur âme et leurs potentialités paysagères.

La raideur et la rugosité des boisements «industriels» de conifères entrent en rupture profonde avec les ambiances des paysages de Brenne...

LA BRENNE

62

Atlas des paysages - Département de l'Indre

Paysage et Géographie

Les digues de protection des étangs.

Certaines périphéries d'étangs sont renforcées par des levées de terres qui, latéralement aux routes, obstruent toute possibilité de voir les étangs. Ces digues, que l'on rencontre par exemple au sud est de Mézières-en-Brenne, sont très longues et souvent rehaussées d'une végétation dense. Elles enferment la route dans une gangue qui la banalise et la rend parfaitement ennuyeuse.

Au milieu des étangs, près de Mézières-en-Brenne...

la route engendre aussi un certain manque de «motivation»...

Les abords de la RN 151.

Le mobilier et surtout l'immobilier contemporain est soumis à rude épreuve le long de cette voie à grande circulation. Cette route est pourtant l'axe qui conduit en Brenne et rien n'invite à voir autre chose que le strict bord de la route et ses lambaux de paysages. Aux abords des bourgs et des villages, l'indigence abonde. En campagne, la route engendre aussi un certain manque de «motivation»... L'aire d'arrêt d'Envault, par exemple, face au château de Rouilly sur la rive gauche de la Creuse, illustre bien le peu d'attention que la route prête à ses paysages.

La RN151 face à Rouilly

le château de Rouilly depuis la RN151...

LA BRENNE

63

Les Terres de Brandes

Selon l'atlas des paysages de la Vienne,

L'AMBIANCE PAYSAGERE :

Les « éléments d'anticipation » (d'après des descriptions de territoires extraites de documents divers : écrits, dessins, peintures, photographies...) revêtent un rôle premier dans le domaine du paysage puisqu'ils agissent en tant que filtres (préalables) à notre perception collective. Selon leur nature, selon l'absence ou la force des « modèles » qu'ils véhiculent, selon l'étendue de leur diffusion, ils modulent sensiblement notre perception du paysage. Même si elles s'étendent sur une très importante surface dans la région, les terres de brandes souffrent d'un déficit de représentation : ni la peinture, ni la photographie ne permettent de former une image mentale de ce secteur, totalement absent par exemple de l'iconographie touristique. C'est là peut-être que « l'indigence pittoresque » dont est taxée la région se constate avec le plus d'acuité. Les terres de brandes ne sont cependant pas totalement absentes de l'imaginaire : la grande pauvreté dont elles ont souffert au cours de l'histoire reste présente dans les esprits (« Royaume de la pauvreté »), illustrée par les tentatives de valorisation des terres, entreprises par le Marquis Péruse d'Escars au XVIII° siècle à l'aide de réfugiés Acadiens. Les terres de Brandes servent également de décor à certains romans de Régine Desforges.

Les terres de brandes sont également nommées « Montmorillonnais », mais cette dénomination s'applique aussi aux vallées qui sillonnent le secteur, décrites spécifiquement. La présente fiche fait donc état des paysages qui s'étendent sur les plateaux…tout en précisant, en introduction, l'importance considérable des vallées, très contrastées, et qui apparaissent dans tous les parcours du secteur. La perception des paysages des plateaux, donc, est principalement conditionnée par la platitude du relief, qu'occupent des cultures et des prairies sans originalité. On n'y trouve cependant pas les vastes amplitudes des plaines plates et dégagées : non seulement les parcelles n'ont pas le gigantisme des plaines d'openfields, mais en outre, la campagne est hérissée de nombreux motifs végétaux qui interviennent entre l'observateur et l'horizon. Bosquets, haies, arbres isolés, s'articulent entre eux et aux cultures avec une certaine variété. Mais ils ne semblent pas véritablement former de composition « qui se tienne ».C'est probablement parce que ces combinaisons ne rencontrent aucun « paysage mental » auquel elles correspondraient, faute de représentation. Il en résulte, il est vrai, un certain ennui, du fait de la pauvreté des horizons, de la rareté du bâti, un ennui que renforce une certaine maigreur des motifs végétaux eux-mêmes. Les haies, par exemple, laissent souvent l'impression d'être à la fois incomplètes, et incomplètement entretenues. Cependant, la beauté des arbres vient donner de la vigueur au paysage : des chênes le plus souvent, à la silhouette remarquable, se détachent en isolé dans les champs, ou le long d'une haie, voire au long des routes. Et la présence des animaux au pré anime aussi, de loin en loin, ce paysage peut-être pas aussi morne que ne le disent les guides ! En particulier, chaque petit mouvement du relief, micro vallée, dépression, apporte une scène plus animée dans les parcours.

LECTURE DE L'ENTITE PAYSAGERE

Une des principales caractéristiques du secteur des terres de brandes est d'être griffé de vallées, qui induisent un fort contraste : les affluents de la Creuse, dont principalement la Gartempe, les vallées de la Vienne et de ses affluents, la vallée du Clain…le relief marqué des coteaux, brusquement creusés dans le plateau, les changements d'ambiance, de types de végétation, une plus grande présence du bâti, la présence des agglomérations, tout concourt à produire des évènements qui renvoient, par contraste, les terres de brande à une certaine monotonie. Le secteur est très étendu, et forme un des ensembles de paysages les plus vastes de la région. Il se trouve ainsi en contact avec de nombreux autres secteurs. Situé entre les massifs anciens d'Armorique et du Massif Central, il s'inscrit dans le vaste système de "Seuil du Poitou". Vers le Sud-est, il succède aux "Terres froides", dites aussi "Limousines", qui se rattachent au socle ancien du Massif Central. Le passage reste cependant très progressif en termes de paysage : les terres sédimentaires recouvrent peu à peu les terres granitiques du massif ancien, et le bocage caractéristique des Terres Froides semble, imperceptiblement, laisser place au système moins affirmé des motifs de la végétation des Terres de Brandes, que certains auteurs qualifient de "semi-bocage". Sur les parcours qui passent d'un type à l'autre, aucun seuil ne peut être situé avec exactitude, et le découpage figurant dans la partition régionale n'est ici qu'indicatif. Il en est de même au contact des bocages de l'Ouest de la région, celui des Terres rouges, et celui des contreforts du Bocage. Certaines vallées cependant (en particulier la Vonne), jouent ici un rôle de seuil plus marqué. . Vers le Sud-ouest, les Terres de brandes laissent place à des types de paysage qui lui sont proches, inscrits dans la même typologie des plaines boisées : le secteur des taillis des Terres rouges à châtaigniers présente un paysage très similaire, de même que le ruffecois. Les différences portent sur la composition des motifs boisés (présence des châtaigniers), ou sur la configuration du relief (vallées plus fréquentes du Ruffecois). Les vallées du Clain et de la Charente constituent cependant des seuils un peu plus marqués. Au Nord, la vallée de la Creuse vient présenter une frontière assez précise, aussi bien pour le secteur que pour la région. Entre la Creuse et le Clain, la plaine boisée des Terres de Brandes laisse place aux reliefs un peu plus vigoureux des collines de la région du Tuffeau, sans que le contraste soit toutefois aussi marqué que lors du contact des collines du Tuffeau avec la plaine de Neuville. Là encore, il s'agit d'un passage progressif, sans événement marquant.

Vers l'Ouest, enfin, un double phénomène fait perdre peu à peu leurs caractères aux Terres de brandes : d'une part, les forêts deviennent plus denses, et d'autre part l'urbanisation s'intensifie progressivement, jusqu'à atteindre la longue bande d'urbanisation formée par Poitiers et ses prolongements, qui prend le pas sur la relation avec la vallée du Clain et de la Vienne.

Les deux grands axes internationaux A10 et R.N.10 traversent une petite partie des terres de brandes au Sud-ouest de Poitiers, mais sur une courte distance. Les parcours qui donnent une réelle impression de la substance du secteur sont plus secondaires : R.N. 151 vers Argenton, et R.N. 147 vers Limoges. En outre, le faible peuplement du secteur induit un réseau routier plus lâche.

La platitude du relief ne permet pratiquement pas de points de vue sur ces paysages : il en existe, mais depuis le plateau vers l'échancrure des vallées. Les routes et les chemins occasionnent un certain nombre de points de vue, à repérer précisément.

ANALYSE PAR MOTIFS

Le relief est globalement peu marqué, ce qui renforce l'intensité « paysagère » des secteurs de vallée, grandes ou petites, qui entaillent les terres de brandes. Les petits mouvements, notamment, révèlent l'organisation des plateaux (cultures et motifs végétaux arborés) , sans pour autant produire la configuration spécifique des vallées. On notera aussi la présence « imaginaire » du seuil du Poitou, inspirée par le géographe Vidal de la Blache : « ici se rencontrent le bassin parisien et le bassin aquitain, et sous cette rencontre passe, souterraine, la continuité des roches anciennes d'armorique et du massif central… » ; un tel carrefour ne se traduit cependant pas de façon spectaculaire dans le paysage.

Peu présente, sinon celle des vallées. Quelques mares, cependant, apparaissent à proximité des fermes (comme par exemple en face du prieuré de Villesalem) ou dans les pâtures. Les étangs présents dans ce secteur mais aussi dans le camp militaire de Montmorillon (902), ne sont pas naturels. Ils ont été créés par l'homme avec des systèmes de retenue d'eau pour apporter une richesse au pays. En effet, ils permettent en alternance la pisciculture et la culture une fois l'étang vidé et curé ; leur remise en eau se faisant naturellement par la suite en hiver.

Les cultures et les prés se partagent le sol de la région sans lui conférer de personnalité très forte. Les principaux caractères spécifiques proviennent des motifs arborés, multiples et combinés : arbres isolés dans les parcelles, bosquets, haies. Les bosquets, taillis, forêts, occupent une place qui peut devenir importante : certains secteurs atteignent une proportion supérieure à 15%, et la fôret vient à dominer le paysage autour du massif de la Moulière. C'est également le cas aux abords des vallées : la proportion de bois s'intensifie à l'approche des rebords des vallées de la Vienne, de la Gartempe, du Salleron, et tend à confirmer le contraste de lecture entre les plateaux et les paysages de vallée. On retrouve cependant les taillis sur l'ensemble du secteur, qui interviennent à l'horizon et dans l'espace avec plus ou moins de force selon leur position dans le relief. Ils sont rarement les seuls éléments arborés en relation avec les surfaces de cultures ou de prairie : ils se combinent aux haies, aux bribes d'alignement, aux arbres isolés. On remarque cependant une certaine maigreur de ces motifs (cf. § I.1), due en partie à la pauvreté des sols, en partie probablement aux difficultés d'entretien d'une campagne peu peuplée. Les haies paraissent tronquées, orphelines du bocage auquel elles auraient autrefois participé. Les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, mais sans jamais atteindre au monumental. Pourtant la forme des chênes adultes est partout belle. On note également que les arbres, principal atout du dispositif, sont vieillissants, et on ne remarque aucun jeune sujet destiné à prendre la relève du patrimoine existant. De loin en loin, l'ancienne couverture de végétation rudérale, (ajoncs, bruyères…) réapparaît à l'occasion d'un « délaissé » : fossé, bout de haie, friche, guéret …ou sur des surfaces plus importantes : ainsi, les sites connus des Brandes du Poitou à St Léomer, et d'autres secteurs repérés sur les communes de Saint-Pierre de Maillé, Nalliers, Haims, Pindray, Sillars, Lussac-les-chateaux, La Ferrières-Airoux.

La rareté du bâti caractérise le secteur depuis toujours, et reste singulière : les villages et les fermes n'apparaissent que sporadiquement, ce qui contribue à former un paysage « désert », tout en assurant la prédominance des éléments végétaux. Une des meilleures illustrations est représentée par le prieuré de Villesalem, dont la belle architecture et l'ancienneté rares se trouvent encore en contact direct avec cette campagne retirée, pour donner véritablement l'ambiance des ermitages du moyen-âge. On notera également l'intervention à l'horizon des tours de refroidissement de la centrale de Civaux et des lignes électriques qui rayonnent autour d'elle, une des rares interventions de la modernité dans un secteur qui paraît un peu hors du temps. Aucune agglomération n'est spécifiquement inscrite dans ce type de paysage : les localités les plus importantes sont toutes situées dans les vallées, et n'entrent en contact avec les Terres de Brandes que lorsqu'elles ont, par leurs extensions les plus récentes, débordé de leur site initial. Ainsi, il faut remarquer l'exemple de Montmorillon qui, sur son entrée à l'Est, présente une entrée de ville calamiteuse, qui détruit la notion de campagne hors du temps régnant ailleurs, et la possibilité d'inscrire correctement la petite ville, par ailleurs assez charmante, dans sa campagne. Dans un rayon de 10 à 15 km autour de Poitiers, les villages présentent une taille plus importante, et le paysage peu caractérisé des Terres de brandes laisse peu à peu la place aux fronts urbains de Poitiers.

Le secteur est marqué par une faible densité du réseau routier, et par le vocabulaire des motifs végétaux, haies et arbres isolés, bosquets, qui l'associe plus ou moins fortement dans son maillage. Quand la belle silhouette d'un chêne isolé, d'un groupe, ou d'une haie d'arbres, vient longer la route, le paysage prend soudain une vigueur particulière, instaurant une mise en scène très valorisante entre le visiteur et le territoire, tout en reposant sur les éléments même qui le composent, et donnant de la profondeur et de l'espace à un paysage qui manque de relief. On remarquera cependant que cette articulation reste en deçà des possibilités qu'elle offre : l'entretien des haies des routes reste manifestement minimal et de nombreux motifs, notamment les groupes et les lignes d'arbres, pourraient être mieux mis en valeur, de même que les transparences vers les cultures et les pâtures. Une meilleure prise en compte de cette dimension importante du paysage apporterait sûrement beaucoup à un secteur qui ne mérite pas la réputation de monotonie qu'il laisse aux commentateurs. L'entrée dans le département de la Vienne depuis Saint-Benoît-du-Sault, par exemple, pourrait beaucoup mieux tirer parti du vocabulaire végétal du secteur.

LA DONNE NATURELLE

Pour le Nord du secteur, il s'agit d'un des secteurs les plus froids de la région, avec les secteurs de la Gâtine de Parthenay, le bocage de Bressuirais et l'Entre-Plaine-et-Gâtine. Précipitations en cumul annuel : entre 650 mm près de Châtellerault et 825 mm au Sud. Cette zone entre Châtellerault et Poitiers est l'une des plus sèches de la région. Nombre d'heures d'ensoleillement par an : entre 1750 et 2100.

Dépôts complexes du tertiaire de faciès sidérolithique, sables, argiles, marnes, calcaires…

Sols très pauvres, bruns, lessivés voire podzoliques.

LES MILIEUX ET ESPECES PRESENTS

Une grande partie de ce secteur est recouverte de landes. Il s'agit d'un des deux secteurs majeurs de landes en Poitou-Charentes. Le peuplement végétal des landes est marqué par une forte tonalité atlantique. La flore y est souvent très originale et varie selon le type de lande : les bruyères (6 espèces dont 3 dominantes) et les ajoncs (2 espèces) sont les plantes dominantes, accompagnées de nombreuses autres plus rares qui figurent sur la liste des plantes protégées au niveau régional. La faune est représentée par des espèces caractéristiques plus ou moins liées à ce type de biotope. Parmi les oiseaux, le Busard Saint-Martin (grand rapace gris et blanc) ou la Fauvette pitchou (petite fauvette d'origine méridionale) y nichent et chassent régulièrement. Divers reptiles peu communs comme le Lézard vivipare y ont aussi leur biotope favori. Enfin, par leur caractère souvent sauvage et impénétrable, les landes servent d'abri et de refuge pour plusieurs espèces de grands mammifères tels que le Cerf, le Chevreuil et le Sanglier. Il faut aussi rappeler que c'est dans les landes au sud de la Vienne que fut tué un des derniers loups de France dans les années 1950. Données à compléter

Sols très pauvres, initialement recouverts de brandes, "royaume de la pauvreté". Les techniques de travail du sol et d'amendement ont permis une grande évolution au XIX° siècle. Plus récemment, depuis le début des années 1980, les cultures du maïs et du tournesol ont également modifié le faciès du secteur.

Secteur très peu peuplé de tout temps. La zone d'emploi de Montmorillon, par exemple, est la moins peuplée de la région Poitou-Charentes avec 43 000 habitants. Les villes de Chauvigny et Montmorillon sont les seuls espaces du secteur à connaître une évolution démographique positive car le montmorillonnais entre, quant à lui, dans la catégorie des territoires ruraux dévitalisés. L'activité agricole est relativement importante, Montmorillon est la quatrième zone agricole de la région pour la part des emplois dans ce secteur, mais particulièrement fragile. Dépeuplement des villages et déprise agricole sont ici les principaux facteurs d'évolution des paysages.

DIAGNOSTIC PAYSAGER

C'est une campagne très « retirée », qui ne présente ni l'abandon des terres trop difficiles, ni le pittoresque des campagnes vallonnées : les terres de brandes portent l'image d'une campagne très calme. Ses principaux atouts reposent sur la présence des motifs végétaux, sur la belle forme que prennent les chênes dans ces terres difficiles. Les faiblesses viennent de l'entretien difficile des mêmes motifs, qui procure un sentiment de « pas fini »…mais il faut remarquer que les paysages actuels sont, part rapport à d'autres secteurs, très récents historiquement : les terres de brandes n'ont pas encore trouvé leur « maturité paysagère », et doivent encore préciser l'image à laquelle répondront les pratiques.

Ce sont celles que représente un abandon d'entretien plus marqué encore, et qui laisserait les motifs actuels à la fois se dégrader, et sans postérité. Ce sont celles d'un développement urbain et économique qui considérerait le paysage des terres de brandes trop peu valable pour mériter d'être pris en compte dans la composition des nouveaux espaces (exemple de Montmorillon). Certains types de landes présents dans la région, comme les landes humides ou tourbeuses, sont considérés comme fortement menacés au niveau européen et inscrits en tant que telles à l'annexe III de la Directive Habitats de la CEE (1989). Du fait, dans la région, les landes sont soumises à de nombreuses menaces et elles ont connu au cours des dernières décennies une très forte régression tenant à trois causes essentiellement :

le défrichement en vue de la mise en culture, malgré les caractéristiques peu favorables de leurs sols, souvent engorgés d'eau en hiver et trop secs en été mais toujours pauvres en substances nutritives (en partie compensés par un apport important d'engrais).- l'enrésinement (qui substitue à un écosystème complexe, un milieu pauvre et souvent simplifié à l'extrême) est en fait une culture « déguisée ». Les landes du sud de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne disparaissent ainsi rapidement, sous l'effet d'une politique très active d'enrésinement, notamment à base de Pin maritime. Ce fait est d'autant plus grave qu'il est souvent précédé, dans les secteurs très humides, de drainages profonds qui endommagent irrémédiablement les rares tourbières au sein de ces landes.- Enfin, soumises traditionnellement à un pâturage extensif, voire à des incendies volontaires circonscrits qui en empêchant le développement des arbres maintenaient leur intégrité, les rares landes subsistant aujourd'hui sont dans leur majorité très menacées par l'invasion de la forêt. Seule une gestion active basée sur le débroussaillage périodique et l'étrèpage local (décapage de l'épaisse couche d'humus mal décomposé), pourrait assurer la sauvegarde de leur valeur biologique.

Elles résident essentiellement dans la présence des motifs de la végétation, qu'il reste à entretenir, à pérenniser, et à compléter, notamment dans le rôle qu'ils doivent jouer au bord des routes. Un autre potentiel est celui des brandes, quasi disparues, mais qui représentent une double valeur : celle d'un paysage oublié, mais porteur d'une mémoire spécifique (terres pauvres pâturées extensivement), ainsi que celle d'une formation végétale au potentiel environnemental fort, et dont le paysage émerge dans l'époque actuelle comme une valeur d'expression de la nature (paysages de friches) en même temps que plastique (floraison et matière des genêts, ajoncs, bruyères…)

Tournant agricole : l'agriculture a connu un formidable bouleversement après les années 50, dont les remembrements ont été les signes les plus marquants dans le paysage. Tout indique une nouvelle évolution pour les années à venir. Les modalités actuelles (techniques et subventions) atteignent aujourd'hui leurs limites, et les effets secondaires du système impliquent une remise en cause, notamment en raison des surproductions et des craintes sur la durabilité des ressources. De nombreuses réflexions sont en cours afin de tenir compte des rôles importants que joue la profession agricole dans le domaine de l'environnement et dans la vitalité des territoires. Elles impliqueraient une évolution notable des techniques d'exploitation, ayant des incidences sur l'apparence des territoires dont la spécialisation des productions serait moins marquée. La qualité des paysages peut s'inscrire dans ces projets, aux côtés des critères économiques et environnementaux, de sorte à ne pas reproduire les erreurs de l'approche trop fonctionnelle des remembrements d'autrefois. Il sera ainsi possible de reconnaître et valoriser ce que l'agriculture apporte aussi à la société comme créatrice des espaces et des ambiances des territoires qu'elle anime.

Le déficit criant de représentation des terres de brandes entraîne sûrement pour une part les défaillances d'entretien de son paysage. Un travail de diffusion des paysages potentiels du secteur sera nécessaire pour entraîner les énergies. Le thème, plastique et sémantique, des beaux chênes aux formes dessinées, paraît très prometteur, en particulier dans ses formes libres au bord des routes et dans les parcelles de prairies.

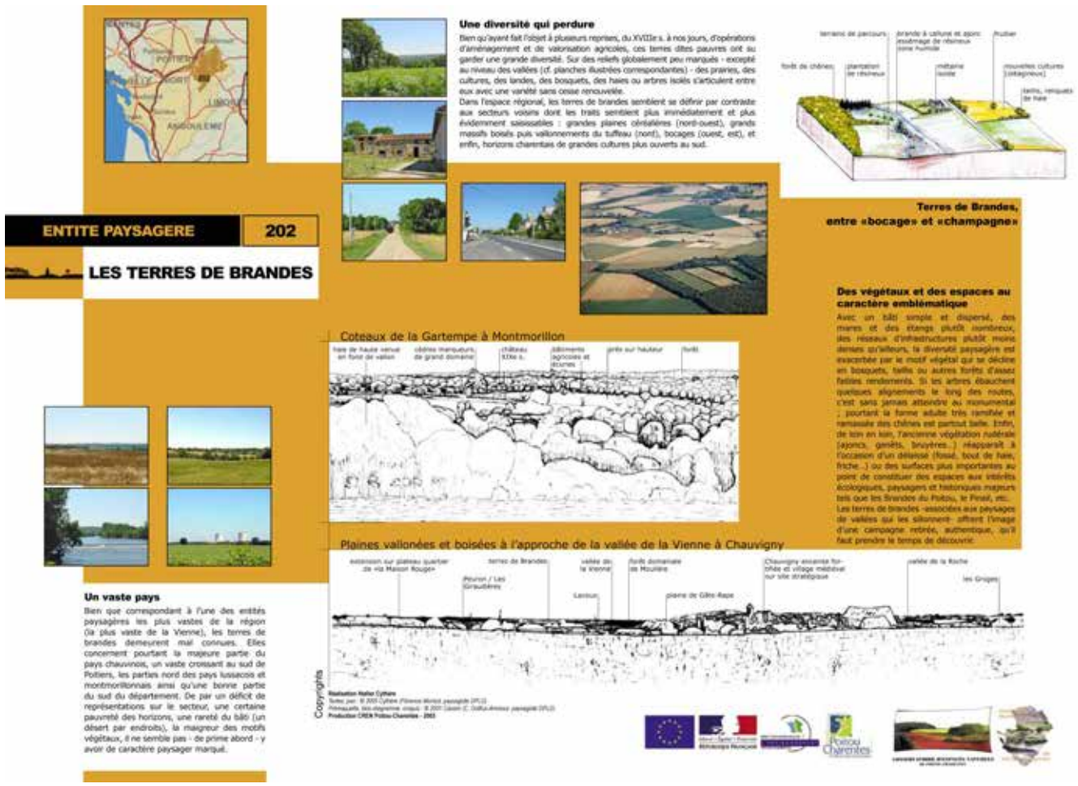

LE BLANCOIS

Le Blancois

Vallée de l'Anglin : Entre Hauteur et Profondeur

entre hauteur et profondeur...

les horizons sont très tirés sur la ligne de terre...

sur les rebords du plateau les horizons s'expriment...

Des horizons qui oscillent entre hauteur et profondeur :

Sur les plateaux, les horizons de terres sont, de loin en loin, en prise directe avec le ciel. Mais, le plus souvent, ces horizons sont captés par quelque détail, arbre ou bâtisse ; puis ils sont tirés d'un trait de relief, de lisière ou de silhouette bâtie. Dès lors le ciel joue peu et les regards sont captés à terre par la ligne d'ombre entre la lumière des cultures et les lourdes frondaisons des bois ou par la ligne de terre entre surfaces horizontales de prairies et plans verticaux de vieux murs. Cette ligne de terre révèle à merveille les modelés des reliefs, tour à tour et progressivement imperceptibles, subtiles, volontaires, affirmés et parfois puissants. Sur les rebords de plateaux, en un glissement accéléré, les horizons abandonnent les hauteurs et s'expriment alors dans les profondeurs. Profondeurs des vallons, mais aussi profondeurs des eaux dramatisées ici et là par de véritables falaises, verticales et «plantées» comme des colonnes.

dans les profondeurs ...

LE BLANCOIS

Si la ligne d'horizon joue à saute mouton de vallée en vallée, d'est en ouest… si elle se tend parfois, un peu comme en Champagne berrichonne… si tout autant elle se courbe comme en Boischaut méridional… Si les escarpements au dessus des rivières sont de calcaire et non plus de granit … alors, probablement êtes vous dans le Blancois…

Les caractères d'identification Paysagère :

Un balancement lent et sourd pour basse continue

La basse continue des paysages du Blancois est constituée de deux «bourdons» très distincts et en même temps doucement liés d'estompe. Le premier, comme un vaste bruissement, un silence presque, progressivement se tend vers le deuxième, qui, balancé d'est en ouest, depuis le vallon du Suin, de la vallée de la Creuse à la vallée de l'Anglin ou de la Benaize, jusqu'à la vallée de la Gartempe dans la Vienne, interrompt, rythme et grave, sans heurt, l'espace des terres en plateau. Les vallées s'imposent doucement et fermement au plateau. Elles s'y impriment comme un sceau et révèlent alors des formes somptueusement dessinées. La vallée de l'Anglin, plus particulièrement, s'y dessine avec la grâce de ses nombreuses volutes. La vallée de la Creuse, plus sage et moins «baroque» se révèle moins pittoresque et un peu austère.

Le plateau, entre les vallées, tend vers le silence musical que l'on connaît en Champagne berrichonne, mais la présence sourde des vallées ne se fait jamais oublier très longtemps. L'horizon, même de manière ténue, s'anime toujours de quelque silhouette massive, bois, forêts, villages ou hameaux. Ces silhouettes, en se regroupant, annoncent une vallée proche.

L'espace du plateau...

Se tend vers les vallées...

La vallée de l'Anglin à Tournon St Martin

La vallée de la Creuse à St Aigny

le coeur du plateau : un point d'équilibre.

Les motifs de la charpente géographique du Blancois :

Les motifs d'intérêt de la charpente géographique des paysages du pays Blancois sont indissociables des surfaces en plateaux qui, pourtant, motivent assez peu l'amateur de paysages. Néanmoins, sans elles et leur faible saveur, la théâtralité des vallées en serait fortement diminuée. Les motifs d'intérêt, les plus grands comme les plus modestes semblent comme avoir glissé sur les rebords des plateaux. Les vallées se trouvent ainsi enrichies du contraste entre le sec des champs de plateaux et l'humide luxuriance des bords de rivières. Elles sont, par ailleurs, riches de leurs reliefs très marqués et prolongés par ceux des vallons secondaires qui entaillent profondément les rebords de plateaux, enrichies de la plus grande densité de l'habitat comme de celle des boisements qui frangent les coteaux de vallées et de vallons. Seules les routes semblent vouloir encore tisser un équilibre sur les surfaces des plateaux.

Les plateaux ne sont pas nommés, trop petits qu'ils sont, pour compter à l'échelle de la géographie. Les villages dont ils pourraient tirer leur nom sont, eux aussi, trop modestes et trop peu nombreux.

Les vallées se taillent la part belle. La vallée de l'Anglin , secrète, aux ambiances intimistes, séduit par les méandres nerveux de sa petite rivière, rehaussés par des coteaux qui portent la marque d'une genèse fluviale beaucoup plus puissante et monumentale. La vallée de la Creuse est plus ample, plus ouverte et plus fréquentée. Le cours de la rivière est moins nerveux, les eaux semblent couler de manière plus alanguie. La vallée de la Creuse est la plus prestigieuse, elle abrite Le Blanc, où le viaduc révèle et rappelle la puissance du relief. Elle abrite aussi l'abbaye de Fontgombault où nombre d'étangs de la Brenne plongent quelques unes de leurs racines historiques.

Les vallons secondaires sont peu fréquentés par les routes et les chemins et leur rôle dans la structure et la qualité paysagère des vallées pourrait bien être sous estimé. Ils portent pourtant l'essentiel des forêts du Blancois et sont à l'origine des particularités structurelles des vallées. Forestiers et inaccessibles, ils sont la part du «Sauvage» et du «Naturel» là où les terrasses alluviales et les éperons sont la part du «Domestique» et du «Culturel».

Les motifs d'intérêt, les plus grands comme les plus modestes

semblent comme avoir glissé sur les rebords des plateaux.

Mérigny

Vallée de l'Anglin

Fontgombault

Ingrandes

Mérigny

Plateau

Tournon St Martin

Le Blanc

Vallée de la Creuse

Les villes et les villages de taille conséquente se trouvent tous sur le cours d'une rivière, à l'exception de Pouligny-Saint-Pierre, chef lieu d'une commune dont deux hameaux se trouvent sur la Creuse, Bénavent et Mont-la-Chapelle.
Ces situations en bord de rivières induisent une «attitude» envers les domaines du naturel, et celui de l'eau en particulier. Ces centralités urbaines se trouvent dotées, par la contrainte, d'une remarquable lisibilité de la relation entre nature et culture, entre les domaines du bâti et ceux, plus naturel, de l'eau, de la forêt ou de l'agriculture.

Les sites de pont ajoutent à la motivation paysagère et renforcent leur poids au niveau de la charpente paysagère.

De nombreux hameaux ponctuent le cours des rivières et ornent avec plus ou moins de bonheur les coteaux. Les hameaux de plateaux, quant à eux, sont très nettement moins nombreux, mais sont, au même titre que des villages plus importants de bords de rivière, un concentré d'architectures remarquables. Moins contraints par la nature, mais beaucoup moins soumis à l'expansion urbaine, le dialogue avec leur environnement est d'une aussi belle qualité.

Les routes restent très discrètes. De proportions modestes et dotées d'accotements confortables, elles jouent avec les structures du relief lorsque ce dernier s'affirme. Néanmoins, elles savent aussi s'affirmer sans s'imposer et sans désobligeance envers la géographie, en particulier sur les plateaux dont elles révèlent la légère et douce tension.

Sur le plateau, à l'approche de la vallée...

L'Anglin

Dans les vallées, une riche palette de motifs de détails...

Des motifs de détails inégalement, mais justement répartis :

Les motifs d'intérêt paysagers de détails sont beaucoup moins nombreux sur les plateaux que dans les vallées. Cette inégalité n'est pas véritablement une injustice, mais au contraire l'expression même des fondements du paysage. La répartition des motifs de détail est tout à fait juste et parfaitement en rapport avec la trame continue.

Sur les plateaux quelques beaux ensembles bâtis, quelques bosquets et arbres isolés ponctuent le domaine des champs parfois un peu trop moelleusement tendus par le modelé du sol.

A l'approche des vallées, là ou le sol s'incline et se modèle en vallons, viennent, en plus du bâti, la forêt et les prairies, qui ajoutent une plus grande diversité au jeu des champs labourés.

Dans les vallées, l'eau. Rivières et ruisseaux ajoutent à la palette des motifs de détails leur riche cortège de végétation, de moulins et de falaises ...

Des motifs emblématiques trop dispersés :

Les deux principales rivières, la Creuse et l'Anglin pourraient se partager l'honneur de représenter les motifs emblématiques du Blancois. Mais l'emblème des paysages du Blancois est un ensemble de motifs qui ne sont jamais, ou très rarement, assemblés. Pour être l'emblème du paysage Blancois, il faut : une rivière assez nerveuse ; sur une rive une prairie ample et légèrement bombée ; sur l'autre rive, une falaise blanche et fière ; un rebord de plateau que l'on devine à la faveur d'un vallon encaissé et luxuriant ; sur la crête un boisement épais ; une terrasse haute avec un village compact et dense portant la pierre de calcaire bien assisée ; et enfin, un pont majestueux.

Le Blanc, chef lieu du pays rassemble un certain nombre de ces motifs. Par le fait, il semble bien mériter de donner son nom au pays Blancois. La charge de figure de proue de la représentation paysagère du Blancois est sans doute très gratifiante, sans doute méritée, elle oblige cependant à donner l'exemple. Fontgombault sur la Creuse, ou Mérigny sur l'Anglin, font figure de «dauphins», mais l'architecture de leurs ponts, récents, n'est pas à la hauteur de leur capacité de représentation, ce qui est fort dommage.

La Creuse à Fontgombault

Viaduc au Blanc

Abbaye de Fontgombault

Le Blanc

Quelques motifs emblématiques rassemblés aux Roches

Les dynamiques d'évolution et les potentialités paysagères

La mise en place des paysages du Blancois :

Géologie, relief, hydrographie.

Le pays blancois est un plateau calcaire (jurassique) sec soumis à une importante érosion karstique, il prend localement l'apparence d'un causse à genévriers. La Creuse et l'Anglin ont profondément entaillé ce plateau, leur cours sinueux dégageant quelques hautes et belles falaises.

NB : Du point de vue de la géographie physique le Blancois a de fortes affinités pontevines.

Distribution spatiale du bâti et des voies.

Bourgs, villages, hameaux, fermes isolées sont harmonieusement répartis et desservis par un réseau dense de voies.
Le rôle fédérateur des vallées de la Creuse et de l'Anglin se lit clairement, là se regroupe les bourgs et les voies principales.

Histoire de l'occupation du sol.

Le Blancois au XIXe est une des régions les plus pauvres du Berry, l'agriculture repose sur quelques troupeaux qui parcourent les landes et sur une médiocre production de froment et d'orge (le terroir viticole, réputé au Moyen Age, décline dès le XVIIIe).
Aujourd'hui les rendements agricoles du pays blancois sont parmi les meilleurs du département. Voué à la céréaliculture le pays a largement été remembré.
Cependant il conserve une bonne proportion de bois et de bosquets, dont la densité croit près des rivières (Anglin, Creuse et Suin) et un réseau de haies à grandes mailles.

Vallée de l'Anglin. Les Forges.

Rebour

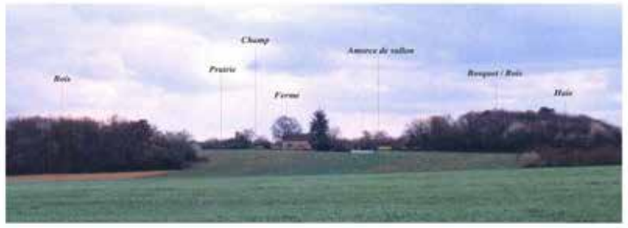

Les potentialités paysagères du Blancois:

Les motifs fédérateurs du présent sont encore à médiatiser.

Les motifs des paysages du pays Blancois sont très peu médiatisés, voire même pas du tout montrés pour quelques uns des plus importants comme par exemple les rivières, leurs vallées et les vallons adjacents. Les plateaux pourtant dotés de beaux ensembles bâtis, sont passés totalement sous silence.

Les motifs que la sensibilité présente peut «reconnaître» sont nombreux et constituent un réservoir de potentialités que l'on se doit de révéler, valoriser et médiatiser. Les motifs que la sensibilité future pourrait «reconnaître» affleurent déjà et n'attendent plus que les regards qui les «inventeront».

Les subtilités d'enchaînements des vallons.

Les modelés de reliefs et leurs subtiles progressions sur les interfluves comptent énormément au rang du substrat paysager présent et surtout futur. Le jeu des vallons secondaires fosse, dans un mouvement de balancier d'est en ouest, un lien extraordinaire entre les vallées. Actuellement insoupçonné, ce jeu sera probablement révélé par les motifs des paysages de demain. La place de ces vallons trop discrets est, en définitive, capitale dans le jeu entre la géographie et les actions de l'homme. Révéler ce jeu de composition est incontournable si l'on veut sentir et s'émouvoir profondément des paysages du pays Blancois.

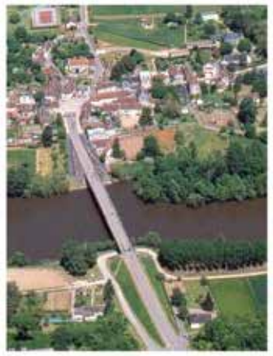

Mérigny

Les potentialités spécifiques des ponts.

Le pont, motif du franchissement, de par sa nature quasi «archétypale», touche l'homme, et donc le paysage, au plus profond. Le pont n'est pas un simple détail architectural : c'est un symbole incontournable, à tel point que, même très laid comme à Mérigny ou à Fontgombault, il reste un motif de paysage très important.

La diversité et la répartition des motifs.

La grande diversité des motifs d'intérêt des paysages et leur répartition progressive dans la quantité et la densité vient doubler et rehausser le jeu de composition des vallons entre les vallées. Les plus grandes potentialités paysagères reposent sur l'adéquation entre la charpente paysagère, la basse continue et la répartition des motifs sur les territoires du Blancois.

Les potentialités spécifiques de la pierre «blanche».

Le bâti ancien et traditionnel est, à n'en pas douter, riche de potentialités paysagères dans ses formes simples et bien proportionnées. Le bâti futur pourra s'inspirer de son exemple, sans pour autant le prendre pour modèle : personne ne vit, ni ne travaille, au XXI ème siècle comme l'on vivait et travaillait au XVIII ème siècle. Il faut cependant reconnaître les potentialités spécifiques à l'emploi (et à la qualité de la mise en œuvre) de la pierre «blanche» dans le bâti.

La pierre blanche, calcaire, issue de la roche mère des plateaux est, quant à elle le matériau emblématique du pays Blancois. Elle se retrouve sous plusieurs formes : elle est présente dans toutes les constructions anciennes, ainsi que le long de certaines routes sous forme de murets ; elle anime d'un mouchetis clair les couleurs de terres des champs labourés ; elle se dresse, monumentale en éperons et falaises au dessus des cours d'eau.

Bouxwiller

Les enjeux pour le Paysage

Les enjeux d'ordre particulier :

La Mise en valeur du val de Creuse à proximité du Blanc.

La continuité de l'itinéraire routier le long de la Creuse, à l'amont et à l'aval de l'agglomération du Blanc, est un atout pour la mise en valeur de la ville et de la rivière comme structures majeures du paysage.

A l'amont du Blanc, la route nationale 151 perd une grande partie de ses potentialités paysagères parce que le traitement de ses abords occulte fortement la rivière. A l'approche de la ville, la Creuse disparaît dans les premières perceptions proposées depuis la route.

A l'aval du Blanc, sur la route départementale 950, la rivière n'est pas beaucoup mieux mise en valeur. Passé le viaduc, la route et la rivière se côtoient mais dialoguent très peu. Le sentiment d'une relation négligée domine et persiste au delà de Fontgombault. La route ne permet pas d'arrêt confortable, et la rivière n'est pas vraiment accessible, ni physiquement, ni visuellement.

A l'aval du Blanc

Les enjeux d'ordre général :

Les signes de la banalisation qui portent atteinte aux capacités paysagères du Blancois.

Les signes de la banalisation qui portent atteinte aux capacités paysagères semblent moins nombreuses ici que dans d'autres entités géographiques. Les atteintes sont peu nombreuses et, comme partout, liées aux questions de l'urbanisme récent, de l'architecture individuelle et agricole, avec une particularité liée aux risques d'enfrichement des vallons adjacents aux vallées ainsi qu'à la substitution des prairies par des champs dans les vallées.

L'occupation du sol et l'urbanisme.

Le pays du Blancois subit, lui aussi, (fort heureusement à dose homéopathique) les conséquences de la pratique de «l'urbanisme d'opportunité» où les choix ne sont pas guidés par le meilleur endroit habitable, mais par les disponibilités foncières les plus opportunes.

L'architecture et les «aménagements paysagers».

L'architecture individuelle récente, même si elle n'est pas de meilleur qualité qu'ailleurs, reste, dans le Blancois, assez confidentielle. Des progrès peuvent toujours être faits, en particulier sur l'architecture «industrialo-agricole» ; des erreurs peuvent être évitées, notamment aux abords des entités bâties les plus remarquables et les plus exposées.

L'architecture des ponts les plus récents pourrait, au regard de leur dimension emblématique et symbolique, faire l'objet de plus habiles mises en formes.

Quelques efforts pourraient enfin être consentis dans les villes ou villages, aux abords des rivières, afin d'éviter les désastreux «aménagements paysagers» qui «bavardent» inutilement et parlent de choses qui n'ont strictement rien à voir avec l'urbanité de la relation de la ville à la rivière.

Quelques exemples d'urbanisation mal-opportuniste.

...et pourtant un point de vue emblématique...

Le Bloire

Sur l'Anglin

La perte de lisibilité des vallons adjacents aux vallées.

L'importance des vallons adjacents aux vallées dans la lisibilité des fondements du paysage a été abondamment soulignée dans les pages précédentes. Cette lisibilité est due à la combinaison des champs, des prairies et des bois sur la continuité de ces structures de reliefs. L'abandon progressif des prairies face aux cultures, ou la déprise des champs sur les parties les plus pentues, risquent de conduire à l'enfrichement et à l'extension du domaine boisé. Cette perspective, même si elle ne constitue pas une atteinte à l'Environnement, pourrait conduire à une diminution conséquente de la lisibilité de la relation géographique et paysagère entre plateaux et vallées.

Sur la Creuse

Dans les vallées, la substitution des prairies par des champs.

Le contraste entre les vallées et les plateaux est un effet qui mérite d'être entretenu, afin de rendre sensible la différence de nature entre les deux domaines. Il apparaît nettement que les prairies régressent dans les vallées au profit des champs labourés. Cette substitution, au plan du détail n'est pas, en soi, une atteinte au paysage. Néanmoins, au plan global, elle contribue à réduire le contraste entre vallée et plateau, à réduire la lisibilité de la différence et, par là, elle porte atteinte aux capacités paysagères de l'entité du Blancois.

III. DESCRIPTION DES EFFETS PRINCIPAUX DU PROJET

L'Avis de la MRAe

Il est regretté que l'évaluation des impacts visuels du projet sur l'abbaye de Fontgombault (MHC), le prieuré de Décenet (MHI), situés à Fontgombault à environ 4,5 km du projet éolien, ainsi que sur le site inscrit de l'abbaye et ses abords n'ait pas été traitée avec davantage d'attention, par la fourniture de photomontages permettant d'apprécier les éventuelles covisibilités, notamment depuis la Chapelle Saint-Julien et depuis les bords de la Creuse empruntés par le circuit de randonnée «Coteaux calcaires de la Vallée de la Creuse».

Les enjeux relatifs aux perspectives visuelles sur le village de Pouligny-Saint-Pierre depuis le hameau du Champ Cornu, ainsi que celles vers le hameau de Mont-la-Chapelle depuis Saint-Aigny, bien que pertinemment précisés dans le dossier, ne font pas l'objet d'une étude via des photomontages adaptés, tout comme ceux relatifs aux perspectives depuis Lureuil, point culminant du secteur d'étude au Nord de Pouligny-Saint-Pierre et depuis le fond de la vallée de la Creuse à Sauzelle.

[....]

L'autorité environnementale recommande : d'approfondir l'analyse des impacts visuels du projet sur le site et les monuments protégés situés à Fontgombault ; de compléter l'étude des effets du projet sur :

- la silhouette des bourgs et hameaux proches du projet, en particulier sur Pouligny-Saint-Pierre depuis le hameau du Champ cornu, sur le hameau de Mont-la-Chapelle depuis Saint-Aigny et depuis Lureuil ;
- le fond de la vallée de la Creuse depuis Sauzelle.

Note : la ZIV et les modélisations (photomontages) de ce document ont été fournis par VOLTALIA. Le Bureau d'études JACQUEL et CHATILLON en réalise la présentation et l'interprétation.

FONTGOMBAULT

L'abbaye de Fontgombault est située sur la rive droite de la Creuse, en aval du projet éolien. Cette rivière s'oriente en direction du projet éolien. L'ensemble de l'abbaye et le prieuré de Décenet (à proximité) sont classés au titre des Monuments Historiques mais également inclus à un site inscrit.

La page suivante présente les Zones d'Influence Visuelle (ZIV) affinées avec les principales composantes verticales qui constituent le sursol. Il s'agit d'évaluer plus précisément les points de vue qui pourraient intégrer les éoliennes autour et dans le site inscrit de Fontgombault. La description de la méthodologie pour obtenir ces ZIV est décrite ci-dessous.

NOTE TECHNIQUE
ZIV POULIGNY-SAINT-PIERRE

voltalia
SOLAIRE • ÉOLIEN • HYDRO • BIOMASSE

1. Logiciel

Utilisation du logiciel WINDPRO 3.1 et de son module ZVI pour la réalisation des Zones d'Infuence Visuelle (ZIV).

2. Données

- Altitude : utilisation des données SRTM (Nasa) intégrées au logiciel « Windpro ». Le MNT (Modèle Numérique de Terrain) en sortie a une résolution de 30 mètres.

- Occupation du sol : utilisation des données issues de la BDTOPO de l'IGN pour déterminer les éléments d'occupation du sol et leur impact paysager (effet de masque).

✓ Thème bâti : hauteurs des bâtiments renseignés dans les attributs objets

✓ Thème végétation : 17 m pour les forêts, 8 mètres pour les haies. Des ajustements sur la base des photos « streetview » et de l'ortho-imagerie ont été apportés, certaines haies composées d'arbres (17m) ou ajout d'arbres isolés.

Utilisation des données issues du Registre Parcellaire Graphique pour délimiter les zones agricoles et attribuer une hauteur par types de culture. Une hauteur de 1 mètre a été affectée pour l'ensemble des cultures hormis les secteurs de vergers (2 mètres).

3. Résultat

Le module ZVI permet d'extraire sur la zone d'études les secteurs d'où le parc est visible à une hauteur de regard de 1,5 mètre. Un gradiant de couleur permet de distinguer le nombre d'éoliennes visibles.

La modélisation des Zones d'Influences Visuelles (ZIV) a été affinée. En intégrant plus précisément le sursol avec les boisements et le bâti, les cartes suivantes permettent de constater la faible proportion des espaces pouvant permettre un aperçu des éoliennes.

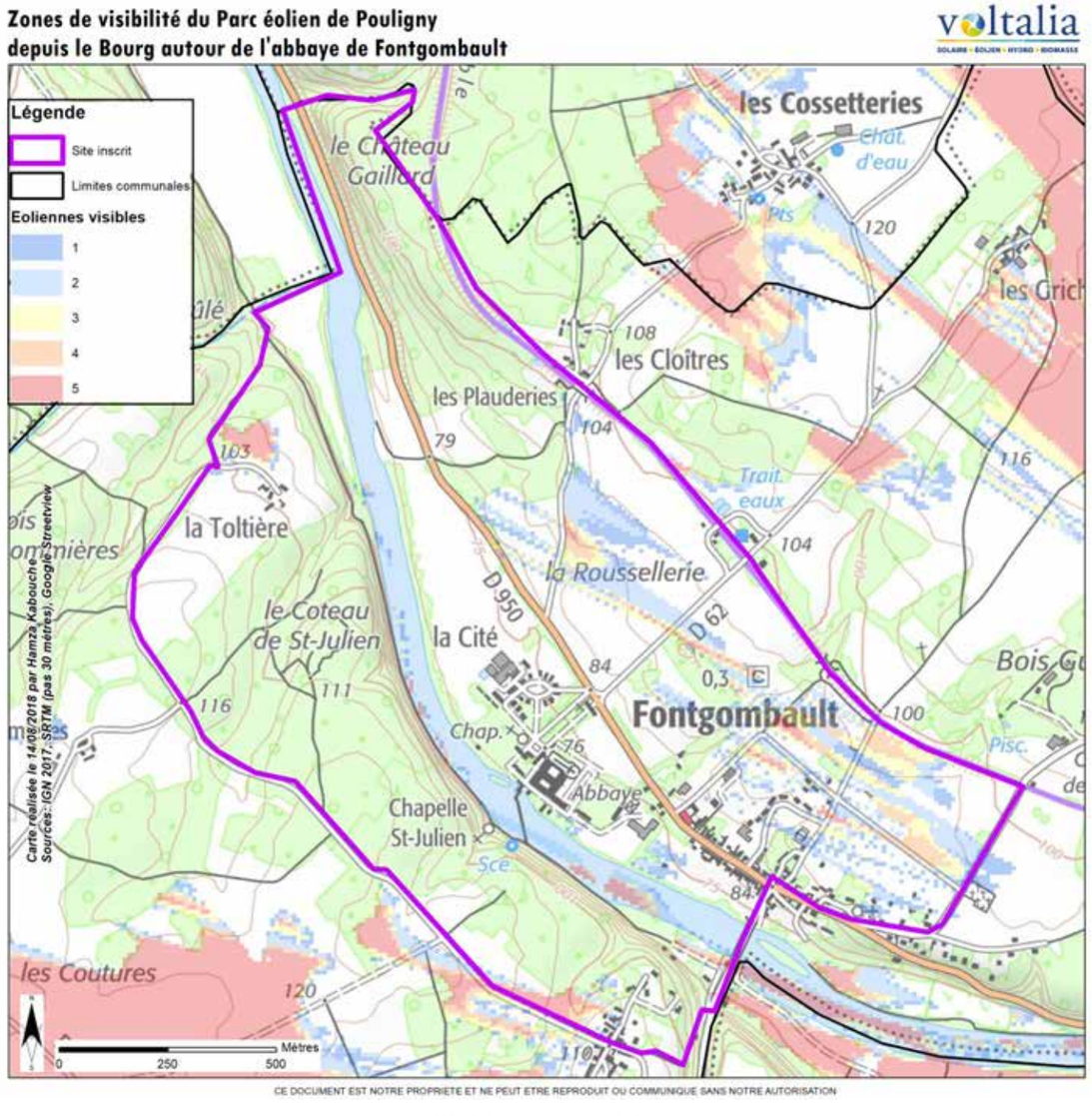

Carte 2 : ZIV du projet autour de Fontgombault

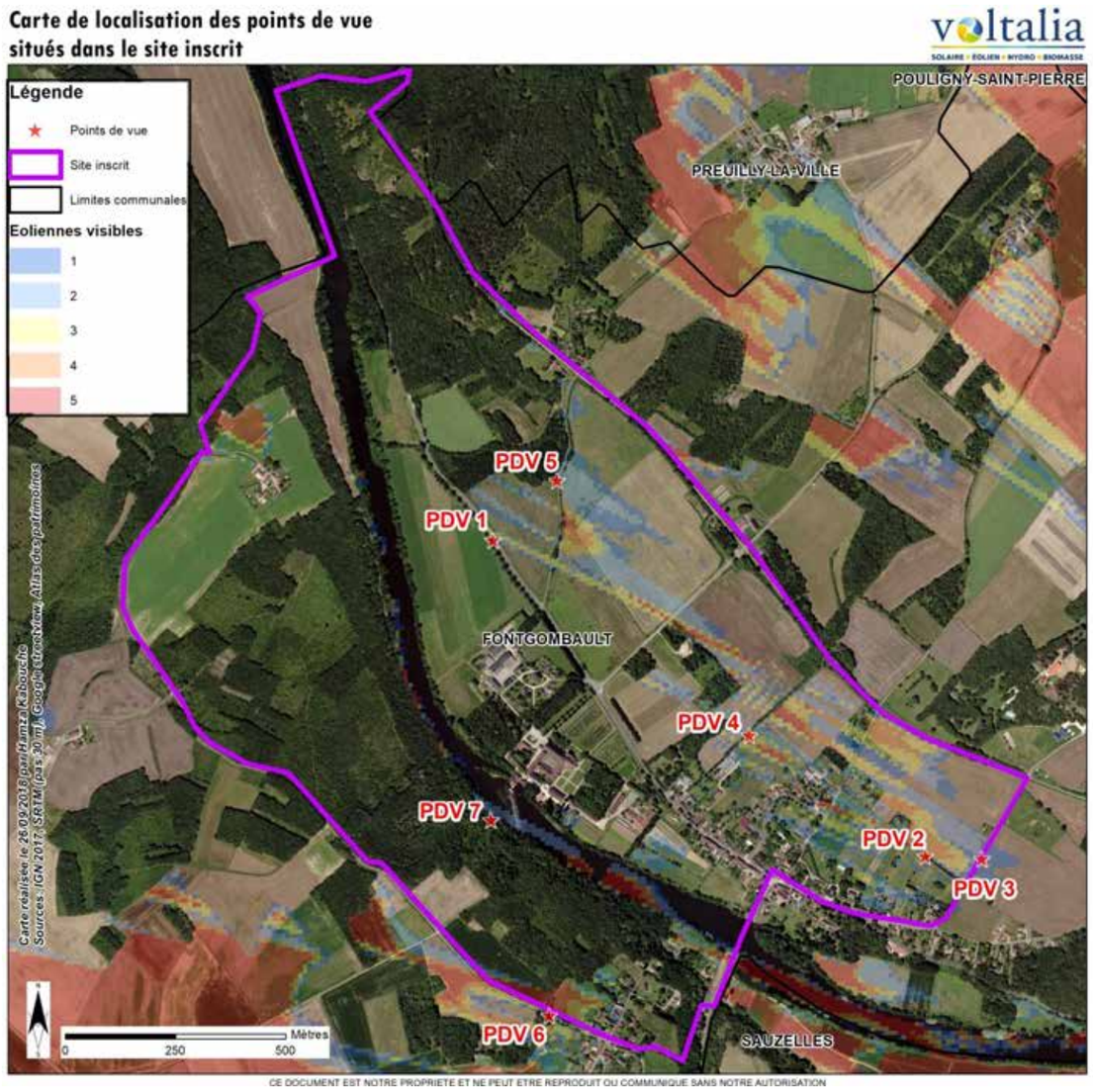

Carte 3 : ZIV du projet et photo aérienne.

Pour rappel, deux points de vue avaient été modélisés dans le carnet de photomontages initial. A partir de l'abbaye, les éoliennes n'étaient pas visibles. Ensuite, au croisement des routes D62 et D950 (route qui longe la vallée de la Creuse), la perspective s'ouvrait mais ne permettait pas de voir les éoliennes.

La conclusion était qu'à l'échelle du site, il est difficile de trouver des ouvertures visuelles en direction du projet éolien. La présence de nombreux arbres (organisés en bois ou en linéaires qui bordent les axes routiers) limite la profondeur des champs visuels des panoramas. Que l'on soit autour du monument religieux ou que l'on soit sur les routes qui y mènent, il n'y a pas de point de vue dégagé en direction du projet éolien.

La carte ci-contre présente la ZIV superposée à la photo aérienne du site. Cette carte permet aussi de localiser les points de vue pour les photomontages.

Autour des édifices protégés et de leur écrin paysager jardiné, il n'y a pas de visibilité possible. Le long des axes qui permettent de circuler sur le site inscrit, quelques portions permettent de recouper la ZIV. C'est sur ces superpositions que se positionnent les nouveaux points de vue qui sont modélisés sur les pages suivantes.

Ces nouveaux photomontages doivent permettre de mieux appréhender l'influence visuelle du projet sur l'intégralité du site inscrit.

Point de vue n°1

Le premier point de vue est situé sur la D950 à quelques centaines de mètres au Nord-ouest de l'Abbaye, en se dirigeant vers les éoliennes et vers l'abbaye. A droite de la route, les filtres visuels boisés ne permettent pas d'avoir accès à l'abbaye. A gauche de la route, la haie champêtre masque dès le premier plan les vues sur un éventuel horizon dégagé. D'ici, les éoliennes ne seraient pas visibles. Même en considérant que la haie ne soit pas pérenne, les visibilités possibles resteraient très limitées.

Il n'y a pas d'impact paysager particulier pour cette portion de route.

Photos 1 : Panorama du point de vue n°1 à partir de la D950 au Nord-ouest du projet

Photo 2 : Photomontage du point de vue n°1

Point de vue n°2

Le deuxième point de vue est situé sur une route communale de Fontgombault à l'Est de l'Abbaye et du village. Cet axe routier se dirige vers les éoliennes. A gauche de la route, la haie ne masque pas la ligne d'horizon plus lointaine des bois « les Groujes ». D'ici, les éoliennes seraient visibles par quelques bouts de pales. Ce nouveau motif furtif aura donc une influence sur le paysage perçu. Néanmoins, en se rapprochant de la périphérie du site inscrit, cette vue n'est probablement pas suffisante pour qualifier exagérément un impact vis-à-vis du site.

Un léger impact paysager lié à une vue partielle des éoliennes est possible en se dirigeant vers le cimetière de Fontgombault.

Photos 3 : Panorama du point de vue n°2 à partir de la route des Grandes Vignes à l'Est de Fontgombault

Photo 4 : Photomontage du point de vue n°2

Point de vue n°3

Le troisième point de vue est situé à l'angle Nord-ouest du cimetière de Fontgombault le long de la route D43. Cette route ne se dirige pas vers le projet, c'est la vue latérale qui permet de s'orienter vers les éoliennes. Il n'y a aucune haie autour de la route pour filtrer la vue ; pourtant, les éoliennes seraient très peu visibles au dessus de la ligne d'horizon. D'ici, les éoliennes seraient à nouveau visibles par quelques bouts de pales. Sur la limite du site inscrit, les conclusions sont les mêmes que pour le point de vue précédent.

Un léger impact paysager lié à une vue partielle des éoliennes est possible en périphérie Est du site.

Photos 5 : Panorama du point de vue n°3 à partir de la route D43 à l'Est de l'Abbaye

Photo 6 : Photomontage du point de vue n°3

Point de vue n°4

Le quatrième point de vue est situé au niveau du bourg du village de Fontgombault. D'ici, le panorama est ouvert sur les habitations du village. Les éoliennes viendraient se placer en arrière plan et quelques pales pourraient se rendre visibles autour de la silhouette des dernières habitations du bourg. La proportion des machines potentiellement visibles est très faible.

Il y a un léger impact paysager issu de la covisibilité entre les habitations du bourg et les quelques bouts de pales.

Photos 7 : Panorama du point de vue n°4 à partir de la rue des Falaisieres

Photo 8 : Photomontage du point de vue n°4

Point de vue n°5

Le cinquième point de vue est situé sur la voie communale « les Brousses » au Nord-ouest du projet, avant de rejoindre la D950. D'ici, les filtres végétaux masquent régulièrement la vue. L'opportunité d'une ouverture de la haie permet de modéliser l'éventuelle vue sur les éoliennes. Elles seraient d'ici très peu visibles. Une seule est d'ailleurs en capacité de dépasser légèrement derrière la ligne d'horizon. Aussi, en considérant cette très faible prégnance et la rareté des ouvertures visuelles, il n'y pas d'impact tangible à commenter.

Il n'y a pas d'impact paysager particulier pour cette portion de voie.

Photos 9 : Panorama du point de vue n°5 à partir de la voie les Brousses entre les Cloîtres et la D950

Photo 10 : Photomontage du point de vue n°5

Point de vue n°6

Sur l'autre rive de la Creuse, le sixième point de vue est situé sur la route de Saint-Julien à l'Ouest de Villebernier. Ce point de vue recherché pour limiter l'impact des filtres visuels de premier plan reste très cadré par les haies. De plus, même derrière les haies de premier plan, le projet reste masqué par les trames végétale et arborée du bourg de Villebernier. Ainsi, sur les hauteurs de la rive opposée à l'Abbaye, au sein du site inscrit et avec du recul vis-à-vis de la végétation, les vues ne sont pas impactées par le projet.

Il n'y a pas d'impact paysager particulier pour cet espace du site inscrit.

Photos 11 : Panorama du point de vue n°6 à partir de la route St-Julien à l'Ouest de Villebernier

Photo 12 : Photomontage du point de vue n°6

Point de vue n°7

La chapelle Saint-Julien (photo ci-contre) se situe à proximité de la Creuse, sur la rive opposée à l'Abbaye. Le circuit de randonnée « Coteaux calcaires de la Vallée de la Creuse » passe par ce site. D'ici, les points de vue ouverts sont difficiles à trouver. Même en considérant les quelques ouvertures possibles en direction de la rivière, la position en contrebas ne permet pas d'atteindre les éoliennes. Il n'y a pas de visibilité directe à partir de ce site.

Aussi, il n'y a pas d'impact paysager particulier autour de la chapelle.

Photo 13 : Profil de la chapelle Saint-Julien

Photo 14 : Façade de la chapelle Saint-Julien

Photos 15 : Panorama du point de vue n°7 à partir de la Chapelle St-Julien

Photos 15 : Panorama du point de vue n°7bis à partir de la Chapelle St-Julien

Photo 16 : Photomontage du point de vue n°7

Photo 17 : Photomontage du point de vue n°7bis

POULIGNY-SAINT-PIERRE

Les enjeux relatifs aux perspectives visuelles sur le village de Pouligny-Saint-Pierre depuis le hameau du Champ Cornu ont été étudiés à partir du point de vue n°42 (modélisation ci-dessous) présenté dans le carnet de photomontages. Ce point de vue permet d'intégrer la silhouette du bourg. Pourtant, l'église St-Pierre (monument historique) n'est pas visible. Alors que les structures artificielles sont déjà bien représentées dans ce panorama, les éoliennes viennent se placer dans cette trame du bâti. L'influence visuelle du projet est modérée.

Photo 18 : Photomontage à partir de Champ Cornu

SAINT-AIGNY

Les enjeux relatifs aux perspectives visuelles depuis St-Aigny en direction de Mont-la-Chapelle ont été étudiés à partir du point de vue n°38 (modélisation ci-dessous) présenté dans le carnet de photomontages. Les éoliennes sont visibles à partir de l'intérieur du bourg St-Aigny, sur la route qui se dirige vers la Creuse. Les pales viennent se placer au dessus des habitations et de la végétation. Cette visibilité entraine une modification de la perception du bourg.

Photo 19 : Photomontage à partir de Saint-Aigny

LUREUIL

Les enjeux relatifs aux perspectives visuelles à partir de Lureuil ont été étudiés à partir du point de vue n°49 (modélisation ci-dessous) présenté dans le carnet de photomontages. L'axe routier principal de la D975 passe par Lureuil et permet de faire la transition entre le Pays Blancois et la Brenne. Dès la sortie de Lureuil, les 5 éoliennes du projet sont visibles à l'arrière de l'horizon. Aussi, la progression sur cet axe permettra de nombreuses vues modifiées par l'insertion du projet. La taille du projet permet de limiter l'angle occupé par les éoliennes.

Photo 20 : Photomontage à partir de Lureuil

SAUZELLE

Le point de vue ci-dessous est situé sur la rive de la Creuse depuis Sauzelle. D'ici, la végétation est trop dense pour permettre des ouvertures en direction des éoliennes du projet. Même en situation quasiment hivernale, aucune éolienne n'est visible à partir de ce panorama en vue frontale sur la ripisylve.

Il n'y a pas d'impact paysager particulier pour ce type de paysage de vallée.

Photos 21 : Panorama à partir des bords de la Creuse à Sauzelle

Photo 22 : Photomontage du point de vue de Sauzelle